ABSOLUCE
Conseils d'entrepreneurs
Auditis

SA EO2

5 rue Benjamin Raspail

92240 MALAKOFF

Comptes annuels au 28/02/2025

AUDITIS
5 Rue René Char

21000 DIJON
03 80 74 90 50
www.auditis.fr - contact@auditis.fr

Absoluce membre de INAA GROUP

Mission de présentation - Voir le rapport d'Expert Comptable

SA EO2

5 rue Benjamin Raspail

92240 MALAKOFF

COMPTES ANNUELS AU 28 FEVRIER 2025

	Pages
- Rapport de présentation	1
DOSSIER DE GESTION	
- Soldes intermédiaires de gestion	2
- Détail Soldes intermédiaires de gestion	3 à 6
COMPTES ANNUELS	
- Bilan actif-passif	7 et 8
- Compte de résultat	9 et 10
- Annexe	11 à 22
- Détail des comptes bilan actif passif	23 à 26
- Détail Compte de résultat	27 à 30
DOSSIER FISCAL	
- Liasse 2065	31 et 32
- Liasses 2050 à 2059-G	33 à 53
- Liasses intégration fiscale (filiale)	54 à 59
- Liasses intégration fiscale (mère)	60 à 73

AUDITIS
5 Rue René Char

21000 DIJON
03 80 74 90 50

RAPPORT DE PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

En notre qualité d'expert-comptable, nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels de l'entreprise

SA EO2
5 rue Benjamin Raspail
92240 MALAKOFF

relatifs à l'exercice du 01/03/2024 au 28/02/2025.

Nos diligences ont été réalisées conformément à la norme professionnelle de l'Ordre des experts-comptables applicable à la mission de présentation des comptes qui ne constitue ni un audit ni un examen limité.

Les comptes annuels ci-joints se caractérisent par les données suivantes :

- Total du bilan,	7 510 677 Euros
- Chiffre d'affaires HT,	345 326 Euros
- Résultat net comptable,	(689 355) Euros

Fait à DIJON
Le 05/06/2025

Céline FLEURY
Expert-Comptable

SA EO2

5 rue Benjamin Raspail

92240 MALAKOFF

DOSSIER DE GESTION

AUDITIS
5 Rue René Char

21000 DIJON
03 80 74 90 50

SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION

	Exercice N 28/02/2025 12	% CA	Exercice N-1 29/02/2024 12	% CA	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
Ventes marchandises + Production	345 326	100. 00	503 637	100. 00	158 310-	31. 43-
+ Ventes de marchandises						
- Coût d'achat des marchandises vendues						
Marge commerciale						
+ Production vendue	345 326	100. 00	503 637	100. 00	158 310-	31. 43-
+ Production stockée ou déstockage						
+ Production immobilisée						
Production de l'exercice	345 326	100. 00	503 637	100. 00	158 310-	31. 43-
- Matières premières, approvisionnements consommés						
- Sous traitance directe	5 727	1. 66	49 532	9. 83	43 805-	88. 44-
Marge brute de production	339 599	98. 34	454 105	90. 17	114 506-	25. 22-
Marge brute globale	339 599	98. 34	454 105	90. 17	114 506-	25. 22-
- Autres achats + charges externes	395 669	114. 58	398 078	79. 04	2 409-	0. 61-
Valeur ajoutée	56 069-	16. 24-	56 027	11. 12	112 097-	200. 08-
+ Subventions d'exploitation						
- Impôts, taxes et versements assimilés	20 516	5. 94	24 548	4. 87	4 032-	16. 42-
- Salaires du personnel	307 059	88. 92	1 694 985	336. 55	1 387 925-	81. 88-
- Charges sociales du personnel	200 909	58. 18	239 792	47. 61	38 883-	16. 22-
Excédent brut d'exploitation	584 553-	169. 28-	1 903 297-	377. 91-	1 318 744	69. 29
+ Autres produits de gestion courante	3 033	0. 88	7 747	1. 54	4 714-	60. 85-
- Autres charges de gestion courante	181	0. 05	11		171	NS
+ Reprises amortissements provisions, transferts de charges	3 350-	0. 97-	381 028	75. 66	384 378-	100. 88-
- Dotations aux amortissements	16 994	4. 92	22 150	4. 40	5 156-	23. 28-
- Dotations aux provisions						
Résultat d'exploitation	602 046-	174. 34-	1 536 683-	305. 12-	934 637	60. 82
+ Quotes parts de résultat sur opérations en commun						
+ Produits financiers	425 007	123. 07	463 734	92. 08	38 727-	8. 35-
- Charges financières	665 390	192. 68	749 552	148. 83	84 162-	11. 23-
Résultat courant	842 429-	243. 95-	1 822 501-	361. 87-	980 073	53. 78
+ Produits exceptionnels			174 195	34. 59	174 195-	100. 00-
- Charges exceptionnelles	23 061	6. 68	11 004	2. 18	12 057	109. 57
Résultat exceptionnel	23 061-	6. 68-	163 191	32. 40	186 252-	114. 13-
- Impôt sur les bénéfices	176 135-	51. 01-	312 310-	62. 01-	136 175	43. 60
- Participation des salariés						
Résultat NET	689 355-	199. 62-	1 347 001-	267. 45-	657 646	48. 82

DETAIL SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION

	Exercice N 28/02/2025 12	% CA	Exercice N-1 29/02/2024 12	% CA	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
VENTES DE MARCHANDISES + PRODUCTION	345 326.26	100.00	503 636.73	100.00	158 310.47-	31.43-
PRODUCTION VENDUE	345 326.26	100.00	503 636.73	100.00	158 310.47-	31.43-
70600000 AUDIT ENERGITIQUE			5 710.84	1.13	5 710.84-	100.00-
70601000 PRESTATIONS DE SERVICE			24 435.00	4.85	24 435.00-	100.00-
70601200 PRESTATIONS DE SERVICE 8.5%	3 000.00	0.87	4 000.00	0.79	1 000.00-	25.00-
70605500 PRESTATION 5.5%			2 500.00	0.50	2 500.00-	100.00-
70610000 APPORTEUR D'AFFAIRES	0.01-		22 596.84	4.49	22 596.85-	100.00-
70620000 PRESTATIONS EO2 AUVERGNE	235 004.00	68.05	338 074.43	67.13	103 070.43-	30.49-
70810000 AUTRES PRODUITS			70.12	0.01	70.12-	100.00-
70831000 LOCATION WEYA	24 404.47	7.07	34 643.47	6.88	10 239.00-	29.56-
70832000 REFACTURATION GREENTA	861.93	0.25	4 622.35	0.92	3 760.42-	81.35-
70833000 REFACTURATION L E V	63 499.25	18.39	55 937.96	11.11	7 561.29	13.52
70834000 REFACTURATION SVM	1 829.95	0.53	3 779.92	0.75	1 949.97-	51.59-
70835000 REFACTURATION RCAC	100.07	0.03	176.17	0.03	76.10-	43.20-
70836000 REFACTURATION SANPIMANUTEL	3 908.45	1.13	6 641.95	1.32	2 733.50-	41.16-
70837000 REFACTURATION EO2 BFC	10 812.54	3.13	81.65	0.02	10 730.89	NS
70838000 REFACTURATION C3L	206.03	0.06	366.03	0.07	160.00-	43.71-
70839000 Refacturation HITZA HITZ	872.91	0.25			872.91	
70839100 REFACTURATION NEW SVM	826.67	0.24			826.67	
PRODUCTION DE L'EXERCICE	345 326.26	100.00	503 636.73	100.00	158 310.47-	31.43-
SOUS TRAITANCE DIRECTE	5 727.00	1.66	49 531.84	9.83	43 804.84-	88.44-
60400000 PRESTATIONS SERVICES	5 727.00	1.66			5 727.00	
60420000 PRESTATIONS SERVICES LEV			47 031.84	9.34	47 031.84-	100.00-
60420100 PRESTATIONS SERVICES LEV 5.5			2 500.00	0.50	2 500.00-	100.00-
MARGE BRUTE DE PRODUCTION	339 599.26	98.34	454 104.89	90.17	114 505.63-	25.22-
MARGE BRUTE GLOBALE	339 599.26	98.34	454 104.89	90.17	114 505.63-	25.22-
AUTRES ACHATS + CHARGES EXTERNES	395 668.66	114.58	398 077.64	79.04	2 408.98-	0.61-
60611000 ELECTRICITÉ	3 826.45	1.11	4 383.81	0.87	557.36-	12.71-
60614200 CARBURANT	3 022.15	0.88	3 779.92	0.75	757.77-	20.05-
60615000 COMBUSTIBLES	493.52	0.14	590.00	0.12	96.48-	16.35-
60630000 FOURNITURES ENTRETIEN, PET	2 545.36	0.74	11 142.55	2.21	8 597.19-	77.16-
60640000 FOURNITURES ADMINISTRATIVE	97.86	0.03	110.97	0.02	13.11-	11.81-
61320000 LOCATIONS IMMOBILIÈRES	47 899.88	13.87	51 838.72	10.29	3 938.84-	7.60-
61320100 LOCATIONS IMMOBILIÈRES	1 560.00	0.45	1 560.00	0.31		
61320200 LOCATION BUREAU GP	7 200.00	2.08	7 200.00	1.43		
61321000 LOCATION MAT MONETIQUE			198.91	0.04	198.91-	100.00-
61330000 LOCATIONS PONCTUELLES	212.32	0.06	401.08	0.08	188.76-	47.06-
61340000 MICROSOFT	9 013.50	2.61	6 773.71	1.34	2 239.79	33.07
61351000 LOCATION MATERIEL YOOZ	9 182.50	2.66	14 344.00	2.85	5 161.50-	35.98-
61352000 LOCATION LOGICIEL	2 643.05	0.77	3 037.00	0.60	393.95-	12.97-
61353000 LOCATION SALLE DE TRAVAIL			142.76	0.03	142.76-	100.00-
61354000 LOCATION IMPRIMANTE	2 251.11	0.65	2 218.71	0.44	32.40	1.46
61355000 LOCATION DROPBOX			179.91	0.04	179.91-	100.00-
61400000 CHARGES LOCATIVES ET COPRO	33 503.57	9.70	20 135.10	4.00	13 368.47	66.39
61401000 CHARGES WEYA	625.86	0.18	995.04	0.20	369.18-	37.10-
61410000 TAXE SUR LES BUREAUX	4 531.10	1.31	5 579.00	1.11	1 047.90-	18.78-
61430000 TAXE FONCIERE	10 913.32	3.16	12 037.12	2.39	1 123.80-	9.34-
61500000 ENTRETIEN VEHICULE	2 541.53	0.74	4 508.00	0.90	1 966.47-	43.62-
61520000 ENT ET RÉP / IMMOBILIER	9 667.05	2.80	5 216.68	1.04	4 450.37	85.31

DETAIL SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION

		Exercice N 28/02/2025 12	% CA	Exercice N-1 29/02/2024 12	% CA	Ecart N / N-1 Euros	%
61550000	ENT ET REP / MOBILIER			57. 50	0. 01	57. 50-	100. 00-
61560000	MAINTENANCE	5 627. 34	1. 63	6 200. 74	1. 23	573. 40-	9. 25-
61560100	NOM DE DOMAINE	80. 09	0. 02	95. 37	0. 02	15. 28-	16. 02-
61561000	ASSISTANCE INFORMATIQUE	6 112. 98	1. 77	3 237. 50	0. 64	2 875. 48	88. 82
61610000	MULTIRISQUES	7 826. 96	2. 27	6 983. 28	1. 39	843. 68	12. 08
61620000	ASSURANCE VÉHICULE	6 119. 02	1. 77	5 697. 30	1. 13	421. 72	7. 40
61630000	AUTRES ASSURANCES	67. 96	0. 02			67. 96	
61700000	ETUDES	2 225. 00	0. 64	5 905. 00	1. 17	3 680. 00-	62. 32-
61830000	DOCUMENTATION			104. 60	0. 02	104. 60-	100. 00-
62220000	COMMISSIONS ET COURTAGE SU	14. 50	0. 00	45. 06	0. 01	30. 56-	67. 82-
62260100	HONORAIRE EC	40 130. 00	11. 62	42 330. 00	8. 40	2 200. 00-	5. 20-
62260200	HONORAIRES AVOCATS	15 998. 53	4. 63	20 461. 72	4. 06	4 463. 19-	21. 81-
62260300	HONORAIRE CAC	20 046. 00	5. 80	18 491. 50	3. 67	1 554. 50	8. 41
62260400	HONORAIRE SOCIAL	1 058. 60	0. 31	609. 24	0. 12	449. 36	73. 76
62260600	HONORAIRES JURIDIQUE	6 615. 00	1. 92	5 225. 00	1. 04	1 390. 00	26. 60
62263000	HONORAIRES PUBLICATION	18 198. 76	5. 27	17 650. 00	3. 50	548. 76	3. 11
62263100	HONORAIRES DEVELOPPEMENT	12 906. 00	3. 74	4 440. 83	0. 88	8 465. 17	190. 62
62270000	FRAIS D'ACTES ET DE CONTEN	316. 41	0. 09	123. 10	0. 02	193. 31	157. 03
62300000	ABONNEMENT COMMUNICATION	1. 00-	0. 00-	1. 00	0. 00	2. 00-	200. 00-
62301000	MARKETING-RELATION PUBLIQUE			100. 79	0. 02	100. 79-	100. 00-
62302000	COMMUNICATION	312. 12	0. 09	40. 16	0. 01	271. 96	677. 19
62303000	PUBLICITÉ SPONSOR	8 000. 00	2. 32	9 129. 00	1. 81	1 129. 00-	12. 37-
62310000	ANNONCES ET INSERTIONS	16 864. 18	4. 88	12 312. 90	2. 44	4 551. 28	36. 96
62500000	DÉPLACEMENTS, MISSIONS, RÉ			5 199. 60	1. 03	5 199. 60-	100. 00-
62510000	VOYAGES ET DÉPLACEMENTS	57 961. 29	16. 78	54 327. 87	10. 79	3 633. 42	6. 69
62570000	RÉCEPTIONS	1 305. 39	0. 38	2 754. 16	0. 55	1 448. 77-	52. 60-
62600000	FRAIS POSTAUX ET TÉLÉCOM.	872. 39	0. 25	70. 01	0. 01	802. 38	NS
62620000	TÉLÉPHONE ET INTERNET	4 354. 22	1. 26	5 442. 99	1. 08	1 088. 77-	20. 00-
62711000		412. 50	0. 12			412. 50	
62730000	FRAIS BANCAIRE	3 270. 45	0. 95	6 443. 47	1. 28	3 173. 02-	49. 24-
62750000	FRAIS SUR VIRT	14. 15	0. 00	19. 50	0. 00	5. 35-	27. 44-
62780000	AUTRES FRAIS ET COMMISS/ P	7 229. 69	2. 09	6 022. 18	1. 20	1 207. 51	20. 05
62810000	COTISATIONS			1 939. 30	0. 39	1 939. 30-	100. 00-
62880000	SERVICES			243. 98	0. 05	243. 98-	100. 00-
VALEUR AJOUTEE		56 069. 40-	16. 24-	56 027. 25	11. 12	112 096. 65-	200. 08-
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES		20 516. 08	5. 94	24 547. 59	4. 87	4 031. 51-	16. 42-
63110000	TAXE SUR LES SALAIRES	10 151. 00	2. 94	10 815. 53	2. 15	664. 53-	6. 14-
63120000	TAXE D'APPRENTISSAGE	2 177. 64	0. 63	5 200. 03	1. 03	3 022. 39-	58. 12-
63330000	FORMATION CONTINUE	1 761. 44	0. 51	4 206. 03	0. 84	2 444. 59-	58. 12-
63511000	TAXE PROFESSIONNELLE	3 243. 00	0. 94	2 278. 00	0. 45	965. 00	42. 36
63514000	TVTS	2 655. 00	0. 77	2 048. 00	0. 41	607. 00	29. 64
63580000	CVAE	528. 00	0. 15			528. 00	
SALAIRES DU PERSONNEL		307 059. 19	88. 92	1 694 984. 63	336. 55	1 387 925. 44-	81. 88-
64110000	SALAIRES APPOINTEMENTS	235 794. 87	68. 28	234 000. 00	46. 46	1 794. 87	0. 77
64120000	CONGÉS PAYÉS	129. 64	0. 04	6 209. 15	1. 23	6 079. 51-	97. 91-
64130000	PRIMES ET GRATIFICATIONS	53 134. 68	15. 39	492 959. 32	97. 88	439 824. 64-	89. 22-
64131000	PROV S/PRIMES			500 000. 00-	99. 28-	500 000. 00	100. 00
64131100	PRIMES ET GRATIFICATIONS	18 000. 00	5. 21	19 188. 28	3. 81	1 188. 28-	6. 19-
64140000	AVANTAGES EN NATURE	16 846. 38	4. 88	16 324. 08	3. 24	522. 30	3. 20
64150000	ACTIONS GRATUITES			1 424 049. 12	282. 75	1 424 049. 12-	100. 00-
64170000	AVANTAGE VÉHICULE	2 254. 68	0. 65	2 254. 68	0. 45		
64190000	AVANTAGES EN NATURE	16 846. 38-	4. 88-			16 846. 38-	

DETAIL SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION

	Exercice N 28/02/2025 12	% CA	Exercice N-1 29/02/2024 12	% CA	Ecart N / N-1 Euros	%
64191000 AVANTAGE VÉHICULE	2 254. 68-	0. 65-			2 254. 68-	
CHARGES SOCIALES DU PERSONNEL	200 908. 73	58. 18	239 792. 15	47. 61	38 883. 42-	16. 22-
64510000 COTISATIONS URSSAF	86 033. 23	24. 91	180 662. 49	35. 87	94 629. 26-	52. 38-
64511000 COTISATIONS AGA			179 039. 10	35. 55	179 039. 10-	100. 00-
64521000 QUATREM PRÉVOYANCE	13 152. 89	3. 81	13 173. 15	2. 62	20. 26-	0. 15-
64533000 HUMANIS RETRAITE	65 269. 73	18. 90	72 058. 18	14. 31	6 788. 45-	9. 42-
64550000 GAN RETRAITE CAPITALISÉE	17 210. 88	4. 98	18 934. 39	3. 76	1 723. 51-	9. 10-
64560000 GSC	15 565. 00	4. 51	17 880. 50	3. 55	2 315. 50-	12. 95-
64580000 CHARGES SOCIALES S/PROV CP	363. 17	0. 11	3 065. 26	0. 61	2 702. 09-	88. 15-
64581000 CHARGES SOCIALES SUR PRIME			250 000. 00-	49. 64-	250 000. 00	100. 00
64584000 DEV PARITARISME AFNCIB	128. 10	0. 04	305. 92	0. 06	177. 82-	58. 13-
64711000 TICKET RESTAURANT	2 446. 25	0. 71	2 794. 00	0. 55	347. 75-	12. 45-
64750000 MÉDÉCINE DU TRAVAIL, PHARM	739. 48	0. 21	1 879. 16	0. 37	1 139. 68-	60. 65-
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	584 553. 40-	169. 28-	1 903 297. 12-	377. 91-	1 318 743. 72	69. 29
AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	3 032. 82	0. 88	7 746. 79	1. 54	4 713. 97-	60. 85-
75800000 PRODUITS DIVERS DE GESTION C	3 032. 82	0. 88	7 746. 79	1. 54	4 713. 97-	60. 85-
AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	181. 14	0. 05	10. 53		170. 61	NS
65800000 CHARGES DE GESTION COURANTE	181. 14	0. 05	10. 53	0. 00	170. 61	NS
REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS, TRANSFERTS DE CHARGES	3 350. 00-	0. 97-	381 027. 82	75. 66	384 377. 82-	100. 88-
78150000 REPRISE SUR PROVISION			330 816. 00	65. 69	330 816. 00-	100. 00-
79100000 TRANSFERTS DE CHARGES EXPLOI			16 324. 08	3. 24	16 324. 08-	100. 00-
79110000 AN VEHICULE			2 254. 68	0. 45	2 254. 68-	100. 00-
79141000 REFACTUATION LEV			3 853. 00	0. 77	3 853. 00-	100. 00-
79142000 REFACTURATION EO2BFC	3 350. 00-	0. 97-	24 296. 46	4. 82	27 646. 46-	113. 79-
79143000 REFACTURATION GREENTA			3 483. 60	0. 69	3 483. 60-	100. 00-
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	16 994. 29	4. 92	22 150. 26	4. 40	5 155. 97-	23. 28-
68111000 DOT/AMORT. IMMOB. INCOPORE	268. 00	0. 08	330. 00	0. 07	62. 00-	18. 79-
68112000 DOT/AMORT. IMMOB. CORPOREL	16 726. 29	4. 84	21 820. 26	4. 33	5 093. 97-	23. 35-
RESULTAT D'EXPLOITATION	602 046. 01-	174. 34-	1 536 683. 30-	305. 12-	934 637. 29	60. 82
PRODUITS FINANCIERS	425 006. 89	123. 07	463 733. 89	92. 08	38 727. 00-	8. 35-
76400000 REVENUS DES VMP	20 369. 91	5. 90	93 195. 64	18. 50	72 825. 73-	78. 14-
76800000 INTERETS WEYA	7 822. 86	2. 27	9 826. 18	1. 95	2 003. 32-	20. 39-
76801000 INTERETS MMR	3 271. 03	0. 95			3 271. 03	
76810000 INTERETS RCAC	1 448. 85	0. 42	2 321. 32	0. 46	872. 47-	37. 59-
76830000 INTERET CC CHADEAU	6 324. 47	1. 83	9 155. 02	1. 82	2 830. 55-	30. 92-
76840000 INTERETS CC NEW SVM	16 172. 41	4. 68	17 263. 78	3. 43	1 091. 37-	6. 32-
76850000 INTERETS SVM	1 022. 21	0. 30	3 191. 38	0. 63	2 169. 17-	67. 97-
76860000 INTERETS CC LEV	7 332. 55	2. 12	8 050. 57	1. 60	718. 02-	8. 92-
76870000 INTERET PACTE DE GIENS	71 634. 17	20. 74	172 958. 93	34. 34	101 324. 76-	58. 58-
76880000 INTERETS COMPTES COURANTS GREE	1 323. 58	0. 38	883. 34	0. 18	440. 24	49. 84
76890000 INTERETS CC EO2BFC	215. 09	0. 06	184. 73	0. 04	30. 36	16. 43
78650000 REPRISE PROVISIONS POUR RISQUE	45 000. 00	13. 03			45 000. 00	
78660000 REPRISE DEPRECIATION SUR TITRE	83 535. 00	24. 19	146 703. 00	29. 13	63 168. 00-	43. 06-
78662000 REPRISE PROV IMMO FINANCIERES	159 534. 76	46. 20			159 534. 76	

DETAIL SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION

	Exercice N 28/02/2025 12	% CA	Exercice N-1 29/02/2024 12	% CA	Ecart N / N-1 Euros	%
CHARGES FINANCIERES	665 389. 64	192. 68	749 551. 98	148. 83	84 162. 34-	11. 23-
66820000 INTERETS CC EO2 AUVERGNE	12 813. 77	3. 71	24 189. 88	4. 80	11 376. 11-	47. 03-
68650000 DOTATION AUX PROV FINANCIERES	130 332. 00	37. 74	373 575. 23	74. 18	243 243. 23-	65. 11-
68662000 DOT PROV IMMOS FIN	522 243. 87	151. 23	351 786. 87	69. 85	170 457. 00	48. 45
RESULTAT COURANT	842 428. 76-	243. 95-	1 822 501. 39-	361. 87-	980 072. 63	53. 78
PRODUITS EXCEPTIONNELS			174 194. 98	34. 59	174 194. 98-	100. 00-
77500000 VALEUR ACTIFS CEDES			96 540. 00	19. 17	96 540. 00-	100. 00-
77830000 BONIS RACHAT D'ACTION			13 632. 62	2. 71	13 632. 62-	100. 00-
78750000 REPRISE DEPRECIATION CC			64 022. 36	12. 71	64 022. 36-	100. 00-
CHARGES EXCEPTIONNELLES	23 061. 15	6. 68	11 004. 10	2. 18	12 057. 05	109. 57
67120000 PÉNALITÉS, AMENDES FISCALE	931. 00	0. 27	739. 37	0. 15	191. 63	25. 92
67560000 VNC ELMTS ACTIFS FI CEDES			6 000. 00	1. 19	6 000. 00-	100. 00-
67830000 MALIS PROVENANT DU RACHAT D'AC	22 130. 15	6. 41	4 264. 73	0. 85	17 865. 42	418. 91
RESULTAT EXCEPTIONNEL	23 061. 15-	6. 68-	163 190. 88	32. 40	186 252. 03-	114. 13-
IMPOT SUR LES BENEFICES	176 135. 00-	51. 01-	312 310. 00-	62. 01-	136 175. 00	43. 60
69810000 INTEGRATION FISCALE - CHARGES	117 445. 00	34. 01	503 806. 00	100. 03	386 361. 00-	76. 69-
69890000 INTÉGRATION FISCALE - PRODUITS	293 580. 00-	85. 02-	816 116. 00-	162. 04-	522 536. 00	64. 03
RESULTAT NET	689 354. 91-	199. 62-	1 347 000. 51-	267. 45-	657 645. 60	48. 82

SA EO2

5 rue Benjamin Raspail

92240 MALAKOFF

COMPTES ANNUELS

AUDITIS
5 Rue René Char

21000 DIJON
03 80 74 90 50

Mission de présentation - Voir le rapport d'Expert Comptable

BILAN ACTIF

	ACTIF	Exercice N 28/02/2025 12			Exercice N-1 29/02/2024 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	**Immobilisations incorporelles**						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires	54 863	54 863	0	268	268-	100. 00-
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques, matériel et outillage	21 826	21 826				
	Autres immobilisations corporelles	118 624	90 506	28 119	39 649	11 530-	29. 08-
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations	2 525 291	1 223 553	1 301 738	1 421 660	119 922-	8. 44-
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés	129 842	21 471	108 371	1 453 127	1 344 756-	92. 54-
	Prêts						
	Autres immobilisations financières	114 717		114 717	131 211	16 494-	12. 57-
	Total II	2 965 163	1 412 218	1 552 945	3 045 915	1 492 970-	49. 02-
ACTIF CIRCULANT	**Stocks et en cours**						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés	443 991		443 991	588 468	144 476-	24. 55-
	Autres créances	5 380 084	346 431	5 033 653	6 054 218	1 020 566-	16. 86-
	Capital souscrit - appelé, non versé						
	Valeurs mobilières de placement						
	Disponibilités	450 788		450 788	1 398 289	947 501-	67. 76-
Comptes de Régularisation	Charges constatées d'avance (3)	29 300		29 300	63 223	33 923-	53. 66-
	Total III	6 304 164	346 431	5 957 732	8 104 198	2 146 466-	26. 49-
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecarts de conversion actif (VI)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	9 269 326	1 758 649	7 510 677	11 150 113	3 639 436-	32. 64-

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an 102 962
(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

	PASSIF	Exercice N 28/02/2025 12	Exercice N-1 29/02/2024 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 2 404 148)	2 404 148	2 640 648	236 500-	8. 96-
	Primes d'émission, de fusion, d'apport	5 968 983	7 064 091	1 095 108-	15. 50-
	Ecarts de réévaluation				
	Réserves				
	Réserve légale	263 171	263 171		
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves				
	Report à nouveau	1 446 184-	99 183-	1 347 001-	NS
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	689 355-	1 347 001-	657 646	48. 82
	Subventions d'investissement				
	Provisions réglementées				
	Total I	6 500 763	8 521 726	2 020 963-	23. 72-
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs				
	Avances conditionnées				
	Total II				
PROVISIONS	Provisions pour risques	143 000	188 000	45 000-	23. 94-
	Provisions pour charges				
	Total III	143 000	188 000	45 000-	23. 94-
DETTES (1)	**Dettes financières**				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit				
	Concours bancaires courants		5 068	5 068-	100. 00-
	Emprunts et dettes financières diverses	518 456	1 565 797	1 047 341-	66. 89-
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes d'exploitation				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	218 612	302 449	83 837-	27. 72-
	Dettes fiscales et sociales	129 847	562 168	432 321-	76. 90-
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes		4 905	4 905-	100. 00-
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (1)				
	Total IV	866 915	2 440 387	1 573 473-	64. 48-
	Ecarts de conversion passif (V)				
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	7 510 677	11 150 113	3 639 436-	32. 64-
	(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	866 915	2 440 387		

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 28/02/2025 12			Exercice N-1 29/02/2024 12	Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total		Euros	%
Produits d'exploitation (1)						
Ventes de marchandises						
Production vendue de biens						
Production vendue de services	345 326		345 326	503 637	158 310-	31. 43-
Chiffre d'affaires NET	345 326		345 326	503 637	158 310-	31. 43-
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation						
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			3 350-	381 028	384 378-	100. 88-
Autres produits			3 033	7 747	4 714-	60. 85-
Total des Produits d'exploitation (I)			345 009	892 411	547 402-	61. 34-
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises						
Variation de stock (marchandises)						
Achats de matières premières et autres approvisionnements						
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)						
Autres achats et charges externes *			401 396	447 609	46 214-	10. 32-
Impôts, taxes et versements assimilés			20 516	24 548	4 032-	16. 42-
Salaires et traitements			307 059	1 694 985	1 387 925-	81. 88-
Charges sociales			200 909	239 792	38 883-	16. 22-
Dotations aux amortissements et dépréciations						
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			16 994	22 150	5 156-	23. 28-
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations						
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations						
Dotations aux provisions						
Autres charges			181	11	171	NS
Total des Charges d'exploitation (II)			947 055	2 429 095	1 482 040-	61. 01-
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			602 046-	1 536 683-	934 637	60. 82
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afferentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 28/02/2025 12	Exercice N-1 29/02/2024 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
Produits financiers				
Produits financiers de participations (3)				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)	136 937	317 031	180 094-	56. 81-
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges	288 070	146 703	141 367	96. 36
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total V	425 007	463 734	38 727-	8. 35-
Charges financieres				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	652 576	725 362	72 786-	10. 03-
Intérêts et charges assimilées (4)	12 814	24 190	11 376-	47. 03-
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total VI	665 390	749 552	84 162-	11. 23-
2. Résultat financier (V-VI)	240 383-	285 818-	45 435	15. 90
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	842 429-	1 822 501-	980 073	53. 78
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion				
Produits exceptionnels sur opérations en capital		110 173	110 173-	100. 00-
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges		64 022	64 022-	100. 00-
Total VII		174 195	174 195-	100. 00-
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	931	739	192	25. 92
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	22 130	10 265	11 865	115. 59
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Total VIII	23 061	11 004	12 057	109. 57
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	23 061-	163 191	186 252-	114. 13-
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)	176 135-	312 310-	136 175	43. 60
Total des produits (I+III+V+VII)	770 016	1 530 340	760 324-	49. 68-
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	1 459 371	2 877 341	1 417 970-	49. 28-
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	689 355-	1 347 001-	657 646	48. 82

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
: Redevance de crédit bail immobilier

(3) Dont produits concernant les entreprises liées	71 634	172 959
(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées		

Mission de présentation - Voir le rapport d'Expert Comptable AUDITIS

SA EO2

5 rue Benjamin Raspail

92240 MALAKOFF

ANNEXE DU 01/03/2024 AU 28/02/2025

AUDITIS
5 Rue René Char

21000 DIJON
03 80 74 90 50

ANNEXE

Exercice du 01/03/2024 au 28/02/2025

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 7 510 677.33 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 345 326.26 Euros et dégageant un déficit de 689 354.91- Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/03/2024 au 28/02/2025.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Sur décision du conseil d'administration du 18 octobre 2024, il a été décidé d'une réduction de capital social d'une somme de deux cent trente-six mille cinq cents euros (236 500€) pour le ramener de la somme de 2 640 648€ à la somme de 2 404 148€, par annulation de 236 500 actions acquises dans le cadre du programme de rachat d'action.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Néant

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes annuels de l'exercice clos ont été établis en conformité avec les dispositions du Code de Commerce (articles L123-12 à L123-28), de règlement ANC 2014-03 et suivants et de toute autre réglementation.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :
- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation retenues pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

ANNEXE

Exercice du 01/03/2024 au 28/02/2025

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL	54 863		
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	21 826		
Installations générales agencements aménagements divers	10 487		
Matériel de transport	86 711		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	16 230		5 196
TOTAL	135 254		5 196
Autres participations	2 213 257		312 034
Autres titres immobilisés	1 623 516		
Prêts, autres immobilisations financières	131 211		10 755
TOTAL	3 967 984		322 789
TOTAL GENERAL	4 158 100		327 985

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles TOTAL			54 863	
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			21 826	
Installations générales agencements aménagements divers			10 487	
Matériel de transport			86 711	
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		0	21 426	
TOTAL		0	140 450	
Autres participations		0-	2 525 291	
Autres titres immobilisés		1 493 674	129 842	
Prêts, autres immobilisations financières		27 249	114 717	
TOTAL		1 520 923	2 769 850	
TOTAL GENERAL		1 520 923	2 965 163	

Les immobilisations financières sont valorisées à leur coût d'acquisition. Une dépréciation est comptabilisée si la valeur d'utilité est inférieur au prix d'achat.

EO2 a souscrit à hauteur de 312 035€ à l'augmentation de capital de la société WEYA dont elle était déjà actionnaire.
Cette souscription a été réalisée par compensation d'une partie de son compte courant.
Elle détient suite à l'opération 31 541 311 actions de WEYA (soit 81,67 % du capital).

ANNEXE

Exercice du 01/03/2024 au 28/02/2025

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles TOTAL	54 595	268		54 863
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	21 826			21 826
Installations générales agencements aménagements divers	10 487			10 487
Matériel de transport	52 015	13 454		65 469
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	11 278	3 272		14 550
TOTAL	95 605	16 726		112 331
TOTAL GENERAL	150 200	16 994		167 194

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires Dotations	Amortissements dérogatoires Reprises
Autres immob.incorporelles TOTAL	268				
Matériel de transport	13 454				
Matériel de bureau informatique mobilier	3 272				
TOTAL	16 726				
TOTAL GENERAL	16 994				

Etat des provisions

Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Autres provisions pour risques et charges	188 000		45 000		143 000
TOTAL	188 000		45 000		143 000

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur titres de participation	791 597	515 491	83 535		1 223 553
Sur autres immobilisations financières	170 389	6 753	155 671		21 471
Autres provisions pour dépréciation	373 575	130 332	157 476		346 431
TOTAL	1 335 561	652 576	396 682		1 591 455
TOTAL GENERAL	1 523 561	652 576	441 682		1 734 455
Dont dotations et reprises financières		652 576	288 070		

Provision pour risque

La société EO2 avait accordé une caution dans le cadre d'un emprunt bancaire (cofinancé par les banques CIC et BANQUE POPULAIRE GRAND OUEST) souscrit par la SCI TERRE PLEIN DE BLAINVILLE alors qu'elle était associée de cette SCI.
EO2 a, par la suite, cédé sa participation dans cette SCI. Suite à la mise en redressement judiciaire de la SCI TERRE PLEIN DE BLAINVILLE, le CIC a demandé, au cours de l'exercice précédent, la substitution en tant que caution au paiement des échéances de l'emprunt.
Le 15/03/2022, EO2 a été condamnée à verser à la BANQUE POPULAIRE la somme de 86 040,96 €, également au motif de sa caution vis à vis de la SCI TERRE PLEIN DE BLAINVILLE. Ces demandes de caution sont contestées par la société EO2 dans la mesure où le protocole de cession des titres de la SCI TERRE PLEIN DE BLAINVILLE par lequel EO2 a cédé sa participation dans la SCI portait l'engagement de l'acquéreur d'obtenir la main levée de la caution d'EO2.

ANNEXE

Exercice du 01/03/2024 au 28/02/2025

Par précaution, des provisions pour risque ont été constituées :
- au cours de l'exercice 28/02/2021, pour 97 K€ correspondant à la demande du CIC
- au cours de l'exercice 28/02/2022, pour 91 K€ correspondant à la condamnation en faveur de la BANQUE POPULAIRE. La caution d'EO2 est plafonnée à 25 % du capital et intérêt restants dus à la clôture de l'exercice. La dette restante auprès de cette banque est de 180 096,42 € (intérêts inclus). Une reprise de 45 000€ a été comptabilisée sur l'exercice de manière à tenir compte du plafond de 25% mentionné ci-dessus.

Soit une provision globale de 143 000€.
A ce jour, la SCI TERRE PLEIN DE BLAINVILLE respecte le plan de redressement mis en place.

Depreciations des participations
Les participations ci dessous ont été dépréciées pour tenir compte du risque d'une perte de valeur des titres à moyen terme :
- MMR pour une valeur de 235 904€ (une dotation complémentaire de 32 607€ a été comptabilisée sur l'exercice)
- RCAC pour une valeur de 4 000€
- Pacte De Giens pour une valeur de 362 358€ (une reprise de 83 535€ a été comptabilisée sur l'exercice)
- WEYA pour une valeur de 343 695€ (une dotation complémentaire de 312 034€ a été comptabilisée sur l'exercice)
- LEV pour une valeur de 106 740€

Sur l'exercice clos le 28/02/2025, la participation de NEW SVM de 170 850€ a été dépréciée.

Dépréciation des comptes courants
Le compte courant WEYA a été déprécié à 100% pour le montant de 216 099€, une reprise de 157 476€ a été comptabilisée sur l'exercice.
Sur l'exercice, le compte courant de NEW SVM a été déprécié à hauteur de 130 332€

ANNEXE

Exercice du 01/03/2024 au 28/02/2025

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	244 559	232 804	11 755
Autres créances clients	443 991	443 991	
Personnel et comptes rattachés	11 524	11 524	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	48	48	
Impôts sur les bénéfices	185 864	185 864	
Taxe sur la valeur ajoutée	74 594	74 594	
Groupe et associés	5 068 433	5 068 433	
Débiteurs divers	39 621	39 621	
Charges constatées d'avance	29 300	29 300	
TOTAL	6 097 935	6 086 180	11 755

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	218 612	218 612		
Personnel et comptes rattachés	11 402	11 402		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	25 219	25 219		
Taxe sur la valeur ajoutée	86 953	86 953		
Autres impôts taxes et assimilés	6 272	6 272		
Groupe et associés	518 456	518 456		
TOTAL	866 915	866 915		

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
Actions / parts sociales	1. 0000	2 640 648		236 500	2 404 148

Au 28/02/2025, 26 341 actions sont auto détenues par la société EO2 pour une valeur totale de 129 841.97 euros.

236 500 actions ont été annulées par une diminution du capital de 236 500€ le 18 octobre 2024.

Autres immobilisations incorporelles

(Code du Commerce Art. R 123-186)

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constatée pour le montant de la différence.

Evaluation des immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

ANNEXE

Exercice du 01/03/2024 au 28/02/2025

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :
- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant les modes linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue :

- logiciels informatiques de	1 à 3 ans
- brevets	7 ans
- agencements, aménagements des terrains de	6 à 12 ans
- constructions de	10 à 20 ans
- agencement des constructions	12 ans
- matériel et outillage industriel	5 ans
- agencements, aménagements, installations de	3 à 10 ans
- matériel de transport	3 à 5 ans
- matériel de bureau et informatique de	3 à 10 ans
- mobilier de	3 à 10 ans

Titres immobilisés

(PCG Art. 831-2/20 et 832-7)

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée au prix d'achat moyen pondéré.

Les titres immobilisés ont le cas échéant été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieur à la valeur comptable.

Dépréciation des créances

(PCG Art.831-2/3)

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

ANNEXE

Exercice du 01/03/2024 au 28/02/2025

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances clients et comptes rattachés	411 045
Autres créances	3 348
Total	414 393

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes financières diverses	12 814
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	62 022
Dettes fiscales et sociales	19 696
Total	94 532

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	29 300
Total	29 300

Variation des capitaux propres

Capitaux propres à la clôture de l'exercice N-1 avant affectations	9 868 726
Affectation de résultat à la situation nette de l'AGO	1 347 001-
Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice N	8 521 725
Apports recus avec effets rétroactif à l'ouverture de l'exercice N	
Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après apports rétroactifs	8 521 725
Variation en cours d'exercice	
Variation du capital	1 331 608-
Capitaux propres au bilan de clôture de l'exercice N avant AGO	7 190 117
VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES AU COURS DE L'EXERCICE	1 331 608-
dont variation dues à des modifications de structure au cours de l'exercice	0
VARIATION DES CAPITAUX PROPRES AU COURS DE L'EXERCICE HORS OPERATIONS DE STRUCTURE	1 331 608-

ANNEXE

Exercice du 01/03/2024 au 28/02/2025

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Rémunération des dirigeants

(PCG Art. 831-3, 832-12, 832-13)

Rémunération annuelle des deux dirigeants : 261 K€ (brut)

Effectif moyen

(PCG Art. 831-3)

	Personnel salarié
Cadres	3
Total	3

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

	Résultat avant impôt	Impôt
Résultat courant	842 429-	
Résultat exceptionnel (hors participation)	23 061-	
Résultat comptable (hors participation)	689 355-	

La société E02 est intégrée fiscalement avec les sociétés E02 AUVERGNE et DU CHADEAU . E02, en tant que société mère, conserve les économies liées à l'intégration fiscale.

Au titre de l'exercice, cette economie s'élève à 176 135€

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagements financiers

Engagements donnés

Autres engagements donnés :		2 415 268
SAS DU CHADEAU Caution solidaire / emprunt	2 111 916	
EO2 Auvergne caution solidaire BPIF et B Popu	147 352	
PACTE DE GIENS caution sur emprunt 3 500K€	156 000	
Total (1)		2 415 268
(1) Dont concernant les filiales		2 415 268

Maintien de l'actionnariat dans la société NEW SVM pendant toute la durée de l'emprunt contracté auprès de la BP AURA d'un montant de 1 220 000 € destiné au rachat des 2 500 titres de la société SVM

Engagement pris en cas de rupture de contrat des dirigeants : indemnité d'un montant forfaitaire égal à 24 mois de rémunération brute (part fixe et variable), sauf en cas de faute grave ou de faute lourde.

ANNEXE

Exercice du 01/03/2024 au 28/02/2025

Engagements reçus

NEANT

Engagement en matière de pensions et retraites

(PCG Art. 832-13)

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite. Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite. Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice.

Le montant de l'engagement pour retraite s'élève à 12 514€ au 28/02/2025.

La société a poursuivi la méthode 1 de la recommandation ANC 2013-02 pour l'évaluation de ses engagementsen matière de retraite.

Indemnité de départ à la retraite

Tranches d'âges	Engagement à	Montant
65 ans	moins d'un an	
60 à 64 ans	1 à 5 ans	
55 à 59 ans	6 à 10 ans	
45 à 54 ans	11 à 20 ans	5 696
35 à 44 ans	21 à 30 ans	6 818
moins de 35 ans	plus de 30 ans	
Engagement total		12 514

Hypothèses de calculs retenues

- départ à la retraite à l'âge de 64 ans
- départ à l'inititive du salarié
- taux de rotation faible
- taux d'actualisation 3.20 %
- Revalorisation de salaire : 2%
- Charges sociales retenues : Cadre 50%

ANNEXE

Exercice du 01/03/2024 au 28/02/2025

Accroissements et allègements dette future d'impôt

(PCG Art. 831-2/19, Art. 832-12 et Art. 832-13)

Deficits reportables antérieurs à l'integration fiscale : 1 148 197€

Identité des sociétés mères consolidant les comptes

(PCG Art. 831-3)

La société EO2 est la société mère d'un groupe qui présente des comptes consolidés

Liste des filiales et participations

(Code du Commerce Art. L 233-15; PCG Art. 832-6, 833-6 et 841-6)

Société	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part du capital détenu en %	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis et non remboursés	Cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires du dernier exercice	Résultat net du dernier exercice	Dividendes encaissés par la société	Observations
				brute	nette						
A. Renseignements détaillés											
- Filiales détenues à + de 50%											
-5710 DU CHADEAU	747 000	4 749 069	100.00	747 000	747 000	263 225			1 011 188		
-55 WEYA	386 213	379 483-	81.67	343 701		216 099		1 526 828	220 253-		
-NEW SVM	284 750	415 082-	60.00	170 850		745 901			285 711-		
-5710 EO2 BOURGOGNE FRANCHE C	40 000	238 859-	51.00	20 400	20 400	34 852			119 316-		
- Participations détenues entre 10 et 50 %											
-MMR	245 000	16 808-	50.00	350 000	114 096			2 374 820	220 388-		
-5710 LE PACTE DE GIENS	43 000	478 633	26.00	782 600	420 242	2 912 268			88 813-		
-57 LEV	472 553	684 645-	24.29	106 740	106 740	375 084		1 294 120	95 237-		
-RCAC	20 000	3 169-	20.00	4 000		58 076		218 644	17 448		
B. Renseignements globaux											
- Filiales non reprises en A											
- Participations non reprises en A											

- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES -

Produits et charges exceptionnels

(PCG Art. 831-2/13)

Nature	Montant	imputé au compte
Charges exceptionnelles		
-PENALITES	931	671200
-MALIS RACHAT ACTIONS	22 130	678300
Total	23 061	

Tableau des résultats de la société au cours des 5 derniers exercices

(Code du Commerce Art. R 225-102)

	28/02/2021	28/02/2022	28/02/2023	29/02/2024	28/02/2025
CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
Capital social	2 551 209	2 551 209	2 551 209	2 640 648	2 404 148
Nbre des actions ordinaires existantes	2 551 209	2 551 209	2 640 648	2 404 148	2 404 148
Nbre des actions à dividendes prioritaires existantes					
Nbre maximal d'actions futures à créer					
- par conversion d'obligations					
- par exercice de droit de souscription					
OPERATIONS ET RESULTATS					
Chiffre d'affaires hors taxes	290 603	454 854	555 196	503 637	345 326
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	791 338-	415 277-	1 234 983-	1 453 340-	483 990-
Impôts sur les bénéfices	575 226-	514 791-	641 492-	312 310-	176 135-
Participation des salariés au titre de l'exercice					
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	277 383-	7 319-	1 302 807-	1 347 001-	689 355-
Résultat distribué					
RESULTAT PAR ACTION					
Résultat après impôts, participation des salariés mais avant dotations aux amortissements et provisions	0.08-	0.04	0.22-	0.47-	0.13-
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	0.11-		0.49-	0.56-	0.29-
Dividende distribué à chaque action					
PERSONNEL					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	3	3	3	3	3
Montant de la masse salariale de l'exercice	369 058	266 045	884 814	1 694 985	307 059
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice	358 107	132 320	629 511	239 792	200 909

DETAIL BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 28/02/2025 12	Exercice N-1 29/02/2024 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
CONCESSIONS, BREVETS ET DROITS SIMILAIRES		0. 01	268. 01	268. 00-	100. 00-
20500000	CONCESSIONS ET DROITS SIMILA	54 862. 63	54 862. 63		
28050000	AMORT. CONCESSIONS ET DROITS	54 862. 62-	54 594. 62-	268. 00-	0. 49-
INSTALLATIONS TECHNIQUES, MATERIEL ET OUTILLAGE INDUSTRIELS					
21540000	MATÉRIEL INDUSTRIEL	21 825. 76	21 825. 76		
28154000	AMORT. MAT. INDUSTRIEL	21 825. 76-	21 825. 76-		
AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES		28 118. 84	39 649. 15	11 530. 31-	29. 08-
21810000	INSTALLATIONS GÉNÉRALES	10 487. 02	10 487. 02		
21820000	MATÉRIEL DE TRANSPORT	86 711. 08	86 711. 08		
21830000	MATÉRIEL DE BUREAU & INFORMA	20 558. 25	15 362. 27	5 195. 98	33. 82
21840000	MOBILIER	868. 00	868. 00		
28181000	AMORT. INSTALLA. AGEN GÉNÉ	10 487. 02-	10 487. 02-		
28182000	AMORT. MATÉRIEL DE TRANSPORT	65 468. 54-	52 014. 54-	13 454. 00-	25. 87-
28183000	AMORT. MATÉRIEL DE BUREAU &	14 204. 95-	11 222. 66-	2 982. 29-	26. 57-
28184000	AMORT. MOBILIER	345. 00-	55. 00-	290. 00-	527. 27-
AUTRES PARTICIPATIONS		1 301 738. 23	1 421 660. 00	119 921. 77-	8. 44-
26100200	TITRES CHADEAU	747 000. 00	747 000. 00		
26101000	TITRE LE PACTE DE GIENS	782 600. 00	782 600. 00		
26110000	TITRES NEW SVM	170 850. 00	170 850. 00		
26110200	TITRES MMR	350 000. 00	350 000. 00		
26112000	TITRE EO2 BFC	20 400. 00	20 400. 00		
26120000	RCAC S.A.S.	4 000. 00	4 000. 00		
26130000	TITRES LEV	106 740. 00	106 740. 00		
26180000	TITRES WEYA	343 700. 73	31 666. 50	312 034. 23	985. 38
29610000	PROV TITRES PARTICIPATION	1 223 552. 50-	791 596. 50-	431 956. 00-	54. 57-
AUTRES TITRES IMMOBILISES		108 370. 60	1 453 126. 56	1 344 755. 96-	92. 54-
27710000	ACTIONS PROPRE OPE	35 716. 12	778 326. 12	742 610. 00-	95. 41-
27711000	ACT PROP PORTZAMP CT LIQ	58 409. 72	66 863. 68	8 453. 96-	12. 64-
27720000	ACTIONS PROPRE - ANNULATION	35 716. 13	35 716. 13		
27721000	ACTION PROPRE ANNULATION		742 610. 00	742 610. 00-	100. 00-
29710000	DEPRECIATION CT LIQUIDITE		9 707. 25-	9 707. 25	100. 00
29711000	DEPRECIATION TITRES OPE	13 822. 99-	160 682. 12-	146 859. 13	91. 40
29770000	DEPRECIATION CT LIQUIDITE	7 648. 38-		7 648. 38-	
AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES		114 717. 39	131 211. 21	16 493. 82-	12. 57-
27500000	DÉPÔTS ET CAUTIONNEMENTS VER	1 000. 00	1 000. 00		
27510000	CAUTION IMMOB EO2	10 755. 00	13 160. 13	2 405. 13-	18. 28-
27600000	AUTRES CRÉANCES IMMOBILISÉES	17 985. 03	31 661. 22	13 676. 19-	43. 20-
27612000	PORTZAMP PLAN RACHAT EO2	84 977. 36	85 389. 86	412. 50-	0. 48-
Total II		1 552 945. 07	3 045 914. 93	1 492 969. 86-	49. 02-
CLIENTS ET COMPTES RATTACHES		443 991. 42	588 467. 81	144 476. 39-	24. 55-
41119999	CLIENT	32 946. 67	12 168. 25	20 778. 42	170. 76
41800000	FACTURE A ETABLIR	9 474. 00	9 189. 17	284. 83	3. 10
41811000	FAE - EO2 AUVERGNE	282 004. 80	405 689. 32	123 684. 52-	30. 49-
41812000	FAE - WEYA	28 915. 14	41 572. 16	12 657. 02-	30. 45-
41812100	FNP HITZA HITZ	1 017. 75		1 017. 75	
41813000	FAE L E V	70 997. 34	71 749. 15	751. 81-	1. 05-
41814000	FAE EO2BFC	12 618. 78	25 215. 74	12 596. 96-	49. 96-
41815000	FAE GREENTA	992. 00	9 727. 14	8 735. 14-	89. 80-

DETAIL BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 28/02/2025 12	Exercice N-1 29/02/2024 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
41816000	REFACTURATION SVM	1 346. 26	4 535. 90	3 189. 64-	70. 32-
41817000	REFACTURATION RCAC	69. 26	211. 40	142. 14-	67. 24-
41818000	REFACTURATION SANPIMANUTEL	2 463. 60	7 970. 34	5 506. 74-	69. 09-
41819000	FAE NEW SVM	992. 00		992. 00	
41820000	REFACTURATION C3L	153. 82	439. 24	285. 42-	64. 98-
AUTRES CREANCES		5 033 652. 77	6 054 218. 29	1 020 565. 52-	16. 86-
40110000	FOURNISSEURS	1 150. 99	25 452. 00	24 301. 01-	95. 48-
40980000		3 348. 00	5 088. 00	1 740. 00-	34. 20-
42500002	PERSONNEL - AVANCES ET ACOMPTE	11 524. 20		11 524. 20	
43784000	CHEQUES DEJEUNER	47. 50		47. 50	
44400000	ETAT IMPÔTS SUR LES BÉNÉFI	185 864. 00	703 988. 00	518 124. 00-	73. 60-
44566000	TVA DEDUCTIBLE	17 001. 21	26 940. 24	9 939. 03-	36. 89-
44567000	CRÉDIT DE TVA À REPORTER	47 814. 00	85 311. 00	37 497. 00-	43. 95-
44586000	TVA FRS - FACT NON PARVENU	9 779. 07	10 507. 89	728. 82-	6. 94-
45111000	GROUPE - EO2 INT FISCALE	293 580. 00	1 035 965. 00	742 385. 00-	71. 66-
45112000	GROUPE - GREENTA	55 967. 41	41 024. 07	14 943. 34	36. 43
45120000	GROUPE - WEYA	216 099. 34	373 575. 23	157 475. 89-	42. 15-
45130000	GROUPE - RCAC	58 076. 20	58 076. 20		
45140000	GROUPE - CHADEAU	263 224. 63	232 096. 10	31 128. 53	13. 41
45180000	GROUPE - NEW SVM	745 900. 82	458 637. 04	287 263. 78	62. 63
45190000	SVM		80 000. 00	80 000. 00-	100. 00-
45191000	L E V	375 084. 45	277 652. 84	97 431. 61	35. 09
45510000	GROUPE - MMR		9 146. 36	9 146. 36-	100. 00-
45511000	LE PACTE DE GIENS	2 912 267. 58	2 799 308. 65	112 958. 93	4. 04
45512000	CC EO2 BFC	34 852. 27	6 695. 43	28 156. 84	420. 54
45513000	HITZA HITZ	84. 14		84. 14	
45880000	INTERETS COURUS CC WEYA	7 822. 86	9 826. 18	2 003. 32-	20. 39-
45881000	INTERETS COURUS CC RCAC	1 448. 85	2 321. 32	872. 47-	37. 59-
45883000	INTERETS COURUS PACTE DE GIENS	71 634. 17	112 958. 93	41 324. 76-	36. 58-
45884000	INTERETS COURUS CHADEAU	6 324. 47	9 155. 02	2 830. 55-	30. 92-
45885000	INTERETS COURUS NEW SVM	16 172. 41	17 263. 78	1 091. 37-	6. 32-
45886000	INTERETS COURUS SVM	1 022. 21	3 191. 38	2 169. 17-	67. 97-
45887000	INTERETS COURUS LEV	7 332. 55	8 050. 57	718. 02-	8. 92-
45888000	INTERETS COURUS GREENTA	1 323. 58	883. 34	440. 24	49. 84
45889000	INTERETS COURUS EO2 BFC	215. 09	184. 73	30. 36	16. 43
46700000	C3L	6 167. 70	6 167. 70		
46702000	SAMPI MANUTEL	28 954. 41	28 326. 52	627. 89	2. 22
49550000	DEPRECIATION COMPTE COURANT	346 431. 34-	373 575. 23-	27 143. 89	7. 27
DISPONIBILITES		450 788. 21	1 398 288. 98	947 500. 77-	67. 76-
51210000	BQPOPAUVERGNE	394 898. 54	1 343 336. 50	948 437. 96-	70. 60-
51220000	CAISSE EPARGNE	55 889. 67	54 952. 48	937. 19	1. 71
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE		29 299. 86	63 223. 20	33 923. 34-	53. 66-
48600000	CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	29 299. 86	63 223. 20	33 923. 34-	53. 66-
Total III		5 957 732. 26	8 104 198. 28	2 146 466. 02-	26. 49-
TOTAL GENERAL		7 510 677. 33	11 150 113. 21	3 639 435. 88-	32. 64-

DETAIL BILAN PASSIF

PASSIF	Exercice N 28/02/2025 12	Exercice N-1 29/02/2024 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
CAPITAL	2 404 148.00	2 640 648.00	236 500.00-	8.96-
10130000 CAPITAL SOUSCRIT APPELE VERSE	2 404 148.00	2 640 648.00	236 500.00-	8.96-
PRIMES D'EMISSION, DE FUSION, D'APPORT	5 968 982.50	7 064 090.50	1 095 108.00-	15.50-
10410000 PRIMES D'EMISSION	5 968 982.50	7 064 090.50	1 095 108.00-	15.50-
RESERVE LEGALE	263 171.00	263 171.00		
10610000 RESERVE LEGALE	263 171.00	263 171.00		
REPORT A NOUVEAU	1 446 183.76-	99 183.25-	1 347 000.51-	NS
11900000 REPORT A NOUVEAU (SOLDE DEB)	1 446 183.76-	99 183.25-	1 347 000.51-	NS
RESULTAT DE L'EXERCICE (Bénéfice ou perte)	689 354.91-	1 347 000.51-	657 645.60	48.82
Total I	6 500 762.83	8 521 725.74	2 020 962.91-	23.72-
PROVISIONS POUR RISQUES	143 000.00	188 000.00	45 000.00-	23.94-
15180000 AUTRES PROVISIONS POUR RISQUES	143 000.00	188 000.00	45 000.00-	23.94-
Total III	143 000.00	188 000.00	45 000.00-	23.94-
CONCOURS BANCAIRES COURANTS		5 068.24	5 068.24-	100.00-
51130000 RGLMT EMIS		5 068.24	5 068.24-	100.00-
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES DIVERSES	518 455.83	1 565 796.94	1 047 341.11-	66.89-
45110000 GROUPE - EO2 AUVERGNE	505 642.06	1 541 607.06	1 035 965.00-	67.20-
45882000 INTERETS COURUS EO2AUV	12 813.77	24 189.88	11 376.11-	47.03-
DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	218 611.99	302 449.46	83 837.47-	27.72-
40110000 FOURNISSEURS	156 589.56	233 306.87	76 717.31-	32.88-
40810100 FRS - FNP	61 271.40	58 338.20	2 933.20	5.03
40810200 FNP LEV		8 955.57	8 955.57-	100.00-
40821000 FNP WEYA	751.03	1 848.82	1 097.79-	59.38-
DETTES FISCALES ET SOCIALES	129 846.68	562 167.80	432 321.12-	76.90-
42100000 PERSONNEL - RÉMUNÉRATIONS	224.48	206 760.13	206 535.65-	99.89-
42820000 DETTES PROV. CONGÉS PAYÉS	11 177.42	11 269.78	92.36-	0.82-
43100000 URSSAF	9 435.27	103 927.70	94 492.43-	90.92-
43702000 GROUPAMA PREVOYANCE	1 580.22	1 481.46	98.76	6.67
43703000 MALAKOFF HUMANIS - RETRAITE	3 753.12	25 449.45	21 696.33-	85.25-
43708000 PARITARISME	427.41	299.31	128.10	42.80
43781000 GAN	2 807.80	4 945.92	2 138.12-	43.23-
43781100 QUATREM PRÉVOYANCE	1 379.78	2 238.04	858.26-	38.35-
43784000 CHEQUES DEJEUNER		2 261.00	2 261.00-	100.00-
43820000 CHARGES SUR CONGÉS À PAYER	5 835.70	5 472.53	363.17	6.64
44210000 PRELEVEMENT A LA SOURCE	3 589.42	63 508.42	59 919.00-	94.35-
44571100 TVA COLL. VENTES À 20 %	18 445.82	29 892.98	11 447.16-	38.29-
44571400 TVA COLLECTEE 5.5%		68.75	68.75-	100.00-
44587000 TVA FACTURES À ETABLIR	68 507.45	95 764.92	27 257.47-	28.46-
44861000 TVTS	432.00	370.00	62.00	16.76
44862000 AUTRES CHARGE A PAYER	460.00		460.00	
44863000 CHARGES A PAYER	587.31	727.41	140.10-	19.26-
44864000 TAXE SUR LES SALAIRES	1 203.48	7 730.00	6 526.52-	84.43-

DETAIL BILAN PASSIF

PASSIF	Exercice N 28/02/2025 12	Exercice N-1 29/02/2024 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
AUTRES DETTES		4 905. 03	4 905. 03-	100. 00-
41119999 CLIENT		4 905. 03	4 905. 03-	100. 00-
Total IV	866 914. 50	2 440 387. 47	1 573 472. 97-	64. 48-
TOTAL GENERAL	7 510 677. 33	11 150 113. 21	3 639 435. 88-	32. 64-

DETAIL COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 28/02/2025 12	Exercice N-1 29/02/2024 12	Ecart N / N-1 Euros	%
PRODUCTION VENDUE DE SERVICES	345 326. 26	503 636. 73	158 310. 47-	31. 43-
70600000 AUDIT ENERGITIQUE		5 710. 84	5 710. 84-	100. 00-
70601000 PRESTATIONS DE SERVICE		24 435. 00	24 435. 00-	100. 00-
70601200 PRESTATIONS DE SERVICE 8.5%	3 000. 00	4 000. 00	1 000. 00-	25. 00-
70605500 PRESTATION 5.5%		2 500. 00	2 500. 00-	100. 00-
70610000 APPORTEUR D'AFFAIRES	0. 01-	22 596. 84	22 596. 85-	100. 00-
70620000 PRESTATIONS EO2 AUVERGNE	235 004. 00	338 074. 43	103 070. 43-	30. 49-
70810000 AUTRES PRODUITS		70. 12	70. 12-	100. 00-
70831000 LOCATION WEYA	24 404. 47	34 643. 47	10 239. 00-	29. 56-
70832000 REFACTURATION GREENTA	861. 93	4 622. 35	3 760. 42-	81. 35-
70833000 REFACTURATION L E V	63 499. 25	55 937. 96	7 561. 29	13. 52
70834000 REFACTURATION SVM	1 829. 95	3 779. 92	1 949. 97-	51. 59-
70835000 REFACTURATION RCAC	100. 07	176. 17	76. 10-	43. 20-
70836000 REFACTURATION SANPIMANUTEL	3 908. 45	6 641. 95	2 733. 50-	41. 16-
70837000 REFACTURATION EO2 BFC	10 812. 54	81. 65	10 730. 89	NS
70838000 REFACTURATION C3L	206. 03	366. 03	160. 00-	43. 71-
70839000 Refacturation HITZA HITZ	872. 91		872. 91	
70839100 REFACTURATION NEW SVM	826. 67		826. 67	
Chiffre d'affaires NET	345 326. 26	503 636. 73	158 310. 47-	31. 43-
REPRISES SUR DEPRECIATIONS, PROV. (ET AMORT.), TRANSF.DE CHARGES	3 350. 00-	381 027. 82	384 377. 82-	100. 88-
78150000 REPRISE SUR PROVISION		330 816. 00	330 816. 00-	100. 00-
79100000 TRANSFERTS DE CHARGES EXPLOI		16 324. 08	16 324. 08-	100. 00-
79110000 AN VEHICULE		2 254. 68	2 254. 68-	100. 00-
79141000 REFACTUATION LEV		3 853. 00	3 853. 00-	100. 00-
79142000 REFACTURATION EO2BFC	3 350. 00-	24 296. 46	27 646. 46-	113. 79-
79143000 REFACTURATION GREENTA		3 483. 60	3 483. 60-	100. 00-
AUTRES PRODUITS	3 032. 82	7 746. 79	4 713. 97-	60. 85-
75800000 PRODUITS DIVERS DE GESTION C	3 032. 82	7 746. 79	4 713. 97-	60. 85-
Total des Produits d'exploitation	345 009. 08	892 411. 34	547 402. 26-	61. 34-
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	401 395. 66	447 609. 48	46 213. 82-	10. 32-
60400000 PRESTATIONS SERVICES	5 727. 00		5 727. 00	
60420000 PRESTATIONS SERVICES LEV		47 031. 84	47 031. 84-	100. 00-
60420100 PRESTATIONS SERVICES LEV 5.5		2 500. 00	2 500. 00-	100. 00-
60611000 ELECTRICITÉ	3 826. 45	4 383. 81	557. 36-	12. 71-
60614200 CARBURANT	3 022. 15	3 779. 92	757. 77-	20. 05-
60615000 COMBUSTIBLES	493. 52	590. 00	96. 48-	16. 35-
60630000 FOURNITURES ENTRETIEN, PET	2 545. 36	11 142. 55	8 597. 19-	77. 16-
60640000 FOURNITURES ADMINISTRATIVE	97. 86	110. 97	13. 11-	11. 81-
61320000 LOCATIONS IMMOBILIÈRES	47 899. 88	51 838. 72	3 938. 84-	7. 60-
61320100 LOCATIONS IMMOBILIÈRES	1 560. 00	1 560. 00		
61320200 LOCATION BUREAU GP	7 200. 00	7 200. 00		
61321000 LOCATION MAT MONETIQUE		198. 91	198. 91-	100. 00-
61330000 LOCATIONS PONCTUELLES	212. 32	401. 08	188. 76-	47. 06-
61340000 MICROSOFT	9 013. 50	6 773. 71	2 239. 79	33. 07
61351000 LOCATION MATERIEL YOOZ	9 182. 50	14 344. 00	5 161. 50-	35. 98-
61352000 LOCATION LOGICIEL	2 643. 05	3 037. 00	393. 95-	12. 97-
61353000 LOCATION SALLE DE TRAVAIL		142. 76	142. 76-	100. 00-
61354000 LOCATION IMPRIMANTE	2 251. 11	2 218. 71	32. 40	1. 46
61355000 LOCATION DROPBOX		179. 91	179. 91-	100. 00-
61400000 CHARGES LOCATIVES ET COPRO	33 503. 57	20 135. 10	13 368. 47	66. 39

DETAIL COMPTE DE RESULTAT

		Exercice N 28/02/2025 12	Exercice N-1 29/02/2024 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
61401000	CHARGES WEYA	625. 86	995. 04	369. 18-	37. 10-
61410000	TAXE SUR LES BUREAUX	4 531. 10	5 579. 00	1 047. 90-	18. 78-
61430000	TAXE FONCIERE	10 913. 32	12 037. 12	1 123. 80-	9. 34-
61500000	ENTRETIEN VEHICULE	2 541. 53	4 508. 00	1 966. 47-	43. 62-
61520000	ENT ET RÉP / IMMOBILIER	9 667. 05	5 216. 68	4 450. 37	85. 31
61550000	ENT ET REP / MOBILIER		57. 50	57. 50-	100. 00-
61560000	MAINTENANCE	5 627. 34	6 200. 74	573. 40-	9. 25-
61560100	NOM DE DOMAINE	80. 09	95. 37	15. 28-	16. 02-
61561000	ASSISTANCE INFORMATIQUE	6 112. 98	3 237. 50	2 875. 48	88. 82
61610000	MULTIRISQUES	7 826. 96	6 983. 28	843. 68	12. 08
61620000	ASSURANCE VÉHICULE	6 119. 02	5 697. 30	421. 72	7. 40
61630000	AUTRES ASSURANCES	67. 96		67. 96	
61700000	ETUDES	2 225. 00	5 905. 00	3 680. 00-	62. 32-
61830000	DOCUMENTATION		104. 60	104. 60-	100. 00-
62220000	COMMISSIONS ET COURTAGE SU	14. 50	45. 06	30. 56-	67. 82-
62260100	HONORAIRE EC	40 130. 00	42 330. 00	2 200. 00-	5. 20-
62260200	HONORAIRES AVOCATS	15 998. 53	20 461. 72	4 463. 19-	21. 81-
62260300	HONORAIRE CAC	20 046. 00	18 491. 50	1 554. 50	8. 41
62260400	HONORAIRE SOCIAL	1 058. 60	609. 24	449. 36	73. 76
62260600	HONORAIRES JURIDIQUE	6 615. 00	5 225. 00	1 390. 00	26. 60
62263000	HONORAIRES PUBLICATION	18 198. 76	17 650. 00	548. 76	3. 11
62263100	HONORAIRES DEVELOPPEMENT	12 906. 00	4 440. 83	8 465. 17	190. 62
62270000	FRAIS D'ACTES ET DE CONTEN	316. 41	123. 10	193. 31	157. 03
62300000	ABONNEMENT COMMUNICATION	1. 00-	1. 00	2. 00-	200. 00-
62301000	MARKETING-RELATION PUBLIQUE		100. 79	100. 79-	100. 00-
62302000	COMMUNICATION	312. 12	40. 16	271. 96	677. 19
62303000	PUBLICITÉ SPONSOR	8 000. 00	9 129. 00	1 129. 00-	12. 37-
62310000	ANNONCES ET INSERTIONS	16 864. 18	12 312. 90	4 551. 28	36. 96
62500000	DÉPLACEMENTS, MISSIONS, RÉ		5 199. 60	5 199. 60-	100. 00-
62510000	VOYAGES ET DÉPLACEMENTS	57 961. 29	54 327. 87	3 633. 42	6. 69
62570000	RÉCEPTIONS	1 305. 39	2 754. 16	1 448. 77-	52. 60-
62600000	FRAIS POSTAUX ET TÉLÉCOM.	872. 39	70. 01	802. 38	NS
62620000	TÉLÉPHONE ET INTERNET	4 354. 22	5 442. 99	1 088. 77-	20. 00-
62711000		412. 50		412. 50	
62730000	FRAIS BANCAIRE	3 270. 45	6 443. 47	3 173. 02-	49. 24-
62750000	FRAIS SUR VIRT	14. 15	19. 50	5. 35-	27. 44-
62780000	AUTRES FRAIS ET COMMISS/ P	7 229. 69	6 022. 18	1 207. 51	20. 05
62810000	COTISATIONS		1 939. 30	1 939. 30-	100. 00-
62880000	SERVICES		243. 98	243. 98-	100. 00-
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES		20 516. 08	24 547. 59	4 031. 51-	16. 42-
63110000	TAXE SUR LES SALAIRES	10 151. 00	10 815. 53	664. 53-	6. 14-
63120000	TAXE D'APPRENTISSAGE	2 177. 64	5 200. 03	3 022. 39-	58. 12-
63330000	FORMATION CONTINUE	1 761. 44	4 206. 03	2 444. 59-	58. 12-
63511000	TAXE PROFESSIONNELLE	3 243. 00	2 278. 00	965. 00	42. 36
63514000	TVTS	2 655. 00	2 048. 00	607. 00	29. 64
63580000	CVAE	528. 00		528. 00	
SALAIRES ET TRAITEMENTS		307 059. 19	1 694 984. 63	1 387 925. 44-	81. 88-
64110000	SALAIRES APPOINTEMENTS	235 794. 87	234 000. 00	1 794. 87	0. 77
64120000	CONGÉS PAYÉS	129. 64	6 209. 15	6 079. 51-	97. 91-
64130000	PRIMES ET GRATIFICATIONS	53 134. 68	492 959. 32	439 824. 64-	89. 22-
64131000	PROV S/PRIMES		500 000. 00-	500 000. 00	100. 00
64131100	PRIMES ET GRATIFICATIONS	18 000. 00	19 188. 28	1 188. 28-	6. 19-
64140000	AVANTAGES EN NATURE	16 846. 38	16 324. 08	522. 30	3. 20

DETAIL COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 28/02/2025 12	Exercice N-1 29/02/2024 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
64150000 ACTIONS GRATUITES		1 424 049. 12	1 424 049. 12-	100. 00-
64170000 AVANTAGE VÉHICULE	2 254. 68	2 254. 68		
64190000 AVANTAGES EN NATURE	16 846. 38-		16 846. 38-	
64191000 AVANTAGE VÉHICULE	2 254. 68-		2 254. 68-	
CHARGES SOCIALES	200 908. 73	239 792. 15	38 883. 42-	16. 22-
64510000 COTISATIONS URSSAF	86 033. 23	180 662. 49	94 629. 26-	52. 38-
64511000 COTISATIONS AGA		179 039. 10	179 039. 10-	100. 00-
64521000 QUATREM PRÉVOYANCE	13 152. 89	13 173. 15	20. 26-	0. 15-
64533000 HUMANIS RETRAITE	65 269. 73	72 058. 18	6 788. 45-	9. 42-
64550000 GAN RETRAITE CAPITALISÉE	17 210. 88	18 934. 39	1 723. 51-	9. 10-
64560000 GSC	15 565. 00	17 880. 50	2 315. 50-	12. 95-
64580000 CHARGES SOCIALES S/PROV CP	363. 17	3 065. 26	2 702. 09-	88. 15-
64581000 CHARGES SOCIALES SUR PRIME		250 000. 00-	250 000. 00	100. 00
64584000 DEV PARITARISME AFNCIB	128. 10	305. 92	177. 82-	58. 13-
64711000 TICKET RESTAURANT	2 446. 25	2 794. 00	347. 75-	12. 45-
64750000 MÉDÉCINE DU TRAVAIL, PHARM	739. 48	1 879. 16	1 139. 68-	60. 65-
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS SUR IMMOBILISATIONS	16 994. 29	22 150. 26	5 155. 97-	23. 28-
68111000 DOT/AMORT. IMMOB. INCOPORE	268. 00	330. 00	62. 00-	18. 79-
68112000 DOT/AMORT. IMMOB. CORPOREL	16 726. 29	21 820. 26	5 093. 97-	23. 35-
AUTRES CHARGES	181. 14	10. 53	170. 61	NS
65800000 CHARGES DE GESTION COURANTE	181. 14	10. 53	170. 61	NS
Total des Charges d'exploitation	947 055. 09	2 429 094. 64	1 482 039. 55-	61. 01-
Résultat d'exploitation	602 046. 01-	1 536 683. 30-	934 637. 29	60. 82
AUTRES INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES	136 937. 13	317 030. 89	180 093. 76-	56. 81-
76400000 REVENUS DES VMP	20 369. 91	93 195. 64	72 825. 73-	78. 14-
76800000 INTERETS WEYA	7 822. 86	9 826. 18	2 003. 32-	20. 39-
76801000 INTERETS MMR	3 271. 03		3 271. 03	
76810000 INTERETS RCAC	1 448. 85	2 321. 32	872. 47-	37. 59-
76830000 INTERET CC CHADEAU	6 324. 47	9 155. 02	2 830. 55-	30. 92-
76840000 INTERETS CC NEW SVM	16 172. 41	17 263. 78	1 091. 37-	6. 32-
76850000 INTERETS SVM	1 022. 21	3 191. 38	2 169. 17-	67. 97-
76860000 INTERETS CC LEV	7 332. 55	8 050. 57	718. 02-	8. 92-
76870000 INTERET PACTE DE GIENS	71 634. 17	172 958. 93	101 324. 76-	58. 58-
76880000 INTERETS COMPTES COURANTS GREE	1 323. 58	883. 34	440. 24	49. 84
76890000 INTERETS CC EO2BFC	215. 09	184. 73	30. 36	16. 43
REPRISES SUR DEPRECIATIONS ET PROVISIONS, TRANSFERTS DE CHARGES	288 069. 76	146 703. 00	141 366. 76	96. 36
78650000 REPRISE PROVISIONS POUR RISQUE	45 000. 00		45 000. 00	
78660000 REPRISE DEPRECIATION SUR TITRE	83 535. 00	146 703. 00	63 168. 00-	43. 06-
78662000 REPRISE PROV IMMO FINANCIERES	159 534. 76		159 534. 76	
Total des Produits financiers	425 006. 89	463 733. 89	38 727. 00-	8. 35-
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS, DEPRECIATIONS ET PROVISIONS	652 575. 87	725 362. 10	72 786. 23-	10. 03-
68650000 DOTATION AUX PROV FINANCIERES	130 332. 00	373 575. 23	243 243. 23-	65. 11-
68662000 DOT PROV IMMOS FIN	522 243. 87	351 786. 87	170 457. 00	48. 45

DETAIL COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 28/02/2025 12	Exercice N-1 29/02/2024 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES	12 813. 77	24 189. 88	11 376. 11-	47. 03-
66820000 INTERETS CC EO2 AUVERGNE	12 813. 77	24 189. 88	11 376. 11-	47. 03-
Total des Charges financières	665 389. 64	749 551. 98	84 162. 34-	11. 23-
Résultat financier	240 382. 75-	285 818. 09-	45 435. 34	15. 90
Résultat courant avant impôts	842 428. 76-	1 822 501. 39-	980 072. 63	53. 78
PRODUITS EXCEPTIONNELS SUR OPERATIONS EN CAPITAL		110 172. 62	110 172. 62-	100. 00-
77500000 VALEUR ACTIFS CEDES		96 540. 00	96 540. 00-	100. 00-
77830000 BONIS RACHAT D'ACTION		13 632. 62	13 632. 62-	100. 00-
REPRISES SUR DEPRECIATIONS ET PROVISIONS, TRANSFERTS DE CHARGES		64 022. 36	64 022. 36-	100. 00-
78750000 REPRISE DEPRECIATION CC		64 022. 36	64 022. 36-	100. 00-
Total des Produits exceptionnels		174 194. 98	174 194. 98-	100. 00-
CHARGES EXCEPTIONNELLES SUR OPERATIONS DE GESTION	931. 00	739. 37	191. 63	25. 92
67120000 PÉNALITÉS, AMENDES FISCALE	931. 00	739. 37	191. 63	25. 92
CHARGES EXCEPTIONNELLES SUR OPERATIONS EN CAPITAL	22 130. 15	10 264. 73	11 865. 42	115. 59
67560000 VNC ELMTS ACTIFS FI CEDES		6 000. 00	6 000. 00-	100. 00-
67830000 MALIS PROVENANT DU RACHAT D'AC	22 130. 15	4 264. 73	17 865. 42	418. 91
Total des Charges exceptionnelles	23 061. 15	11 004. 10	12 057. 05	109. 57
Résultat exceptionnel	23 061. 15-	163 190. 88	186 252. 03-	114. 13-
IMPOTS SUR LES BENEFICES	176 135. 00-	312 310. 00-	136 175. 00	43. 60
69810000 INTEGRATION FISCALE - CHARGES	117 445. 00	503 806. 00	386 361. 00-	76. 69-
69890000 INTÉGRATION FISCALE - PRODUITS	293 580. 00-	816 116. 00-	522 536. 00	64. 03
Total des produits	770 015. 97	1 530 340. 21	760 324. 24-	49. 68-
Total des charges	1 459 370. 88	2 877 340. 72	1 417 969. 84-	49. 28-
Bénéfice ou perte (Produits - Charges)	689 354. 91-	1 347 000. 51-	657 645. 60	48. 82

SA EO2

5 rue Benjamin Raspail

92240 MALAKOFF

DOSSIER FISCAL

AUDITIS
5 Rue René Char

21000 DIJON
03 80 74 90 50

Mission de présentation - Voir le rapport d'Expert Comptable

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Égalité Fraternité

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	01032024	et clos le	28022025	Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	X
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					

Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case ☐

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:	Adresse du siège social:
SA E02	5 rue Benjamin Raspail 92240 MALAKOFF
SIRET 4 9 3 1 6 9 9 3 2 0 0 0 3 2	
Adresse du principal établissement:	Ancienne adresse en cas de changement:

REGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétes filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° identification de la société mère:

E02 36 rue Pierre Brossolette
92240 MALAKOFF

SIRET 4 9 3 1 6 9 9 3 2 0 0 0 0 3

B ACTIVITE

Activités exercées: Commerce de gros de bois

Si vous avez changé d'activité, cochez la case ☐

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)

1 Résultat fiscal — Bénéfice imposable au taux normal: ☐ — Déficit: 456 337

Bénéfice imposable à 15% ☐ — Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 % ☐

2 Plus-values

PV à long terme imposables à 15% ☐ — PV à long terme imposables à 19% ☐

Autres PV imposables à 19% ☐ — PV à long terme imposables à 0% ☐ — PV exonérées (art. 238 quindecies) ☐

3 Abattements sur le bénéfice et exonérations

Entreprises nouvelles, art 44 sexies	☐	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A	☐	Zone de restructurationde la défense art. 44 terdecies	☐
France Ruralités Revitalisation FRR art. 44 quindecies A	☐	Zone franche d'activité nouvelle génération art. 44 quaterdecies	☐	Zone de revitalisation rurale, art. 44 quindecies	☐
Bassins urbains à dynamiser(BUD), art.44 sexdecies	☐	Zones franches urbaines - Territoire entrepreneur, art 44 octies A	☐	Bassins d'emploi à redynamiser, art.44 duodecies	☐
Société d'investissement immobilier cotée	☐	Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies	☐	Autres dispositifs	☐
		Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)	☐	Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %	☐

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W ☐

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt ☐
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité. ☐

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,5% ☐

F COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI X NON ☐ — Si oui, indication du logiciel utilisé: CEGID

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:	Nom et adresse du conseil:
AUDITIS 5 Rue René Char 21000 DIJON *Tél:* 03 80 74 90 50	*Tél:*
OGA/OMGA ☐ Viseur conventionné ☐ (Cocher la case correspondante)	Identité du déclarant:
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné:	Date: 14/05/2025 Lieu MALAKOFF
	Qualité et nom du signataire: PCA
N° d'agrément du CGA/OMGA/viseur conventionné	Signature POIZAT Guillaume

Examen de conformité fiscale (ECF) ☐

Cegid Quadra

IMPOT SUR LES SOCIETES

N° 2065 bis
2025

ANNEXE À LA DECLARATION N° 2065

G RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS

Montant global brut des distributions (1)	payées par la société elle-même	a		payées par un établissement chargé du service des titres	b	
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)					c	
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées					d	
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)					e	
					f	
					g	
					h	
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)					i	
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI					j	
Montant des revenus répartis (5)				Total (a à h)		

H RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS *(si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)*

Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann. III au CGI) * SARL, tous les associés ; * SCA, associés gérants ; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités ; * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants 1	Pour les S.A.R.L.	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1 à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.					
	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit 2	Année au cours de laquelle le versement à été effectué. 3	Montant des sommes versées : à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits. 4	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement. Indemnités forfaitaires. 5	Rembour-sements. 6	à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les Indemnités forfaitaires. 7	Rembour-sements. 8

I DIVERS

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

J CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION

REMUNERATIONS

Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)	
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)	

MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSÉES À	0 %	15 %	19 %
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice			
MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice			
MVLT réalisée au cours de l'exercice			
MVLT restant à reporter			

K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONS (article 222 bis du CGI)

Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice	
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice	

Cegid Quadra

1

BILAN - ACTIF

Désignation de l'entreprise : SA EO2 — Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12
Adresse de l'entreprise 5 rue Benjamin Raspail 92240 MALAKOFF — Durée de l'exercice précédent* 12

Numéro SIRET* 4 9 3 1 6 9 9 3 2 0 0 0 3 2 — Néant ☐ *

			Exercice N clos le, 28 02 2025			N-1 29 02 2024
			Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3	Net 4
	Capital souscrit non appelé (I)	AA				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC		
	Frais de développement *	CX		CQ		
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	54 863	AG 54 863	0	268
	Fonds commercial (1)	AH		AI		
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK		
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO		
	Constructions	AP		AQ		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	21 826	AS 21 826		
	Autres immobilisations corporelles	AT	118 624	AU 90 506	28 119	39 649
	Immobilisations en cours	AV		AW		
	Avances et acomptes	AX		AY		
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT		
	Autres participations	CU	2 525 291	CV 1 223 553	1 301 738	1 421 660
	Créances rattachées à des participations	BB		BC		
	Autres titres immobilisés	BD	129 842	BE 21 471	108 371	1 453 127
	Prêts	BF		BG		
	Autres immobilisations financières*	BH	114 717	BI	114 717	131 211
ACTIF IMMOBILISÉ*	TOTAL (II)	BJ	2 965 163	BK 1 412 218	1 552 945	3 045 915
STOCKS*	Matières premières, approvisionnements	BL		BM		
	En cours de production de biens	BN		BO		
	En cours de production de services	BP		BQ		
	Produits intermédiaires et finis	BR		BS		
	Marchandises	BT		BU		
CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW		
	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	443 991	BY	443 991	588 468
	Autres créances (3)	BZ	5 380 084	CA 346 431	5 033 653	6 054 218
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres : .....)	CD		CE		
	Disponibilités	CF	450 788	CG	450 788	1 398 289
ACTIF CIRCULANT	Charges constatées d'avance (3)*	CH	29 300	CI	29 300	63 223
	TOTAL (III)	CJ	6 304 164	CK 346 431	5 957 732	8 104 198
Comptes de régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW				
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM				
	Ecarts de conversion actif* (VI)	CN				
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	9 269 326	1A 1 758 649	7 510 677	11 150 113

Renvois : (1) Dont droit au bail | (2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP 102 962 | (3) Part à plus d'un an : CR

Clause de réserve de propriété :* | Immobilisations : | Stocks : | Créances :

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Cegid Quadra
Mission de présentation - Voir le rapport d'Expert ComptableEn Euros.

2 BILAN - PASSIF avant répartition

Désignation de l'entreprise : SA E02

Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

			Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : .....2...404...148.....)	DA	2 404 148	2 640 648
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	5 968 983	7 064 091
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	263 171	263 171
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG		
	Report à nouveau	DH	(1 446 184)	(99 183)
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	(689 355)	(1 347 001)
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	6 500 763	8 521 726
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	143 000	188 000
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR	143 000	188 000
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU		5 068
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	518 456	1 565 797
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	218 612	302 449
	Dettes fiscales et sociales	DY	129 847	562 168
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA		4 905
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
	TOTAL (IV)	EC	866 915	2 440 387
	Ecarts de conversion passif * (V)	ED		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	7 510 677	11 150 113
RENVOIS (1)	Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
(2) Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
	Ecart de réévaluation libre	1D		
	Réserve de réévaluation (1976)	1E		
(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	866 915	2 440 387
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Cegid Quadra

3 COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

Désignation de l'entreprise : SA E02

Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

		Exercice N						Exercice (N-1)
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC		
	Production vendue – biens*	FD		FE		FF		
	Production vendue – services*	FG	345 326	FH		FI	345 326	503 637
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	345 326	FK		FL	345 326	503 637
	Production stockée*					FM		
	Production immobilisée*					FN		
	Subventions d'exploitation					FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)					FP	(3 350)	381 028
	Autres produits (1) (11)					FQ	3 033	7 747
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	345 009	892 411
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS		
	Variation de stock (marchandises)*					FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	401 396	447 609
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	20 516	24 548
	Salaires et traitements*					FY	307 059	1 694 985
	Charges sociales (10)					FZ	200 909	239 792
	DOTATIONS D'EXPLOITATION – Sur immo. – dotations aux amortissements*					GA	16 994	22 150
	DOTATIONS D'EXPLOITATION – Sur immo. – dotations aux provisions					GB		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION – Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION – Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD		
	Autres charges (12)					GE	181	11
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	947 055	2 429 095
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	(602 046)	(1 536 683)
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)					GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)					GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	136 937	317 031
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM	288 070	146 703
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
	Total des produits financiers (V)					GP	425 007	463 734
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ	652 576	725 362
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	12 814	24 190
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
	Total des charges financières (VI)					GU	665 390	749 552
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(240 383)	(285 818)
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	(842 429)	(1 822 501)

Cegid Quadra

4 COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

Désignation de l'entreprise : SA EO2

Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

			Exercice N	Exercice N-1
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB		110 173
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC		64 022
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD		174 195
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	931	739
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	22 130	10 265
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	23 061	11 004
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	(23 061)	163 191
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	**(IX)**	HJ		
Impôts sur les bénéfices *	**(X)**	HK	(176 135)	(312 310)
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	770 016	1 530 340
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	1 459 371	2 877 341
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	(689 355)	(1 347 001)

RENVOIS								
(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme					HO		
(2)	Dont produits de locations immobilières					HY		
	Dont produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)					1G		
(3)	Dont - Crédit bail mobilier *					HP		
	Dont - Crédit bail immobilier					HQ		
(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)					1H		
(5)	Dont produits concernant les entreprises liées					1J	71 634	172 959
(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées					1K		
(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)					HX		
(6ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)					RC		
	Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)					RD		
(9)	Dont transferts de charges					A1	(3 350)	50 212
(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS)	A5				A2		
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)					A3		
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)					A4		
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives	A6		obligatoires	A9			
	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	A8		dont cotisations Madelin	A7			
(14)	Dont montant de l'amortissement du fonds de commerce (en application de l'article 39, 1-2°, al.3)					HS		

(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)

	Exercice N Charges exceptionnelles	Exercice N Produits exceptionnels
PENALITE	931	
MALI RACHAT D'ACTION	22 130	

(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :

	Exercice N Charges antérieures	Exercice N Produits antérieurs

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Cegid Quadra

Désignation de l'entreprise : SA E02

Néant ☐ *

CADRE A IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice 1		Augmentations: Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence 2		Augmentations: Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste 3	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement TOTAL I	CZ		D8		D9	
INCORP.	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II	KD	54 863	KE		KF	
CORPORELLES	Terrains	KG		KH		KI	
CORPORELLES	Constructions: Sur sol propre [Dont Composants L9]	KJ		KK		KL	
CORPORELLES	Constructions: Sur sol d'autrui [Dont Composants M1]	KM		KN		KO	
CORPORELLES	Constructions: Installations générales, agencements et aménagements des constructions * [Dont Composants M2]	KP		KQ		KR	
CORPORELLES	Installations techniques, matériel et outillage industriels [Dont Composants M3]	KS	21 826	KT		KU	
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles: Installations générales, agencements aménagements divers *	KV	10 487	KW		KX	
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles: Matériel de transport *	KY	86 711	KZ		LA	
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles: Matériel de bureau et mobilier informatique	LB	16 230	LC		LD	5 196
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles: Emballages récupérables et divers *	LE		LF		LG	
CORPORELLES	Immobilisations corporelles en cours	LH		LI		LJ	
CORPORELLES	Avances et acomptes	LK		LL		LM	
CORPORELLES	TOTAL III	LN	135 254	LO		LP	5 196
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence	8G		8M		8T	
FINANCIÈRES	Autres participations	8U	2 213 257	8V		8W	312 034
FINANCIÈRES	Autres titres immobilisés	1P	1 623 516	1R		1S	
FINANCIÈRES	Prêts et autres immobilisations financières	1T	131 211	1U		1V	10 755
FINANCIÈRES	TOTAL IV	LQ	3 967 984	LR		LS	322 789
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		ØG	4 158 100	ØH		ØJ	327 985

CADRE B IMMOBILISATIONS		Diminutions: par virement de poste à poste 1		Diminutions: par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence 2		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice 3		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence: Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice 4	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement TOTAL I	IN		CØ		DØ		D7	
INCORP.	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II	IO		LV		LW	54 863	1X	
CORPORELLES	Terrains	IP		LX		LY		LZ	
CORPORELLES	Constructions: Sur sol propre	IQ		MA		MB		MC	
CORPORELLES	Constructions: Sur sol d'autrui	IR		MD		ME		MF	
CORPORELLES	Constructions: Inst. gales, agencts et am. des constructions	IS		MG		MH		MI	
CORPORELLES	Installations techniques, matériel et outillage industriels	IT		MJ		MK	21 826	ML	
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles: Inst. gales, agencts, aménagements divers	IU		MM		MN	10 487	MO	
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles: Matériel de transport	IV		MP		MQ	86 711	MR	
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles: Matériel de bureau et informatique, mobilier	IW		MS	0	MT	21 426	MU	
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles: Emballages récupérables et divers *	IX		MV		MW		MX	
CORPORELLES	Immobilisations corporelles en cours	MY		MZ		NA		NB	
CORPORELLES	Avances et acomptes	NC		ND		NE		NF	
CORPORELLES	TOTAL III	IY		NG	0	NH	140 450	NI	
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence	IZ		ØU		M7		ØW	
FINANCIÈRES	Autres participations	IØ		ØX	(0)	ØY	2 525 291	ØZ	
FINANCIÈRES	Autres titres immobilisés	I1		2B	1 493 674	2C	129 842	2D	
FINANCIÈRES	Prêts et autres immobilisations financières	I2		2E	27 249	2F	114 717	2G	
FINANCIÈRES	TOTAL IV	I3		NJ	1 520 923	NK	2 769 850	2H	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		I4		ØK	1 520 923	ØL	2 965 163	ØM	

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Cegid Quadra

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

5 bis

TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

Exercice N, clos le : 28022025

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : SA E02

Néant [X] *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col.2) - col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
			Montant des suppléments d'amortissement (2)	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3)		
	1	2	3	4	5	6
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.

(2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.

(3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées, cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.

(4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.

(5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n°2051) à la ligne «Provisions réglementées».

CADRE B

DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE		
2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE	-	
3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE	=	

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Cegid Quadra

6 AMORTISSEMENTS

Désignation de l'entreprise : SA E02

Néant ☐ *

CADRE A SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF)*

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement		CY		EL		EM		EN	
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ	
Autres immobilisations incorporelles		PE	54 595	PF	268	PG		PH	54 863
TOTAL I		RK	54 595	RM	268	RN		RO	54 863
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	21 826	QA		QB		QC	21 826
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD	10 487	QE		QF		QG	10 487
	Matériel de transport	QH	52 015	QI	13 454	QJ		QK	65 469
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	11 278	QM	3 272	QN		QO	14 550
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL II		QU	95 605	QV	16 726	QW		QX	112 331
TOTAL GÉNÉRAL (I+II)		QN	150 200	QP	16 994	QQ		QR	167 194

CADRE B VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables		DOTATIONS						REPRISES						Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres		Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres		Colonne 5 Mode dégressif		Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel			
Frais d'établissements		M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6	
Fonds commercial		RP		RQ		RR		RS		RT		RU		RV	
Autres immob. incorporelles		N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1	
TOTAL I		RW		RX		RY		RZ		SB		SC		SD	
Terrains		Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8	
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6	
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4	
	Inst.gales,agenc et am.des const.	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2	
Inst. techniques mat. et outillage		T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9	
Autres immobilisations corporelles	Inst.gales,agenc am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7	
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5	
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3	
	Emballages récup.et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1	
TOTAL II		X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8	
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL III		NL						NM						NO	
Total général (I+II+III)		NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV	
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)	NW		Total général non ventilé (NS + NT + NU)	NY		Total général non ventilé (NW - NY)	NZ								

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler			Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations			SP		SR	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Cegid Quadra

7 PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

Désignation de l'entreprise : SA E02

Néant ☐ *

	Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1		AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3		Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T		TA		TB		TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II)*	3U		TD		TE		TF	
	Provisions pour hausse des prix (1)*	3V		TG		TH		TI	
	Amortissements dérogatoires	3X		TM		TN		TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4		D5		D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ		IK		IL		IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR	
	TOTAL I	3Z		TS		TT		TU	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A		4B		4C		4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S	
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z		5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J		5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	188 000	5W		5X	45 000	5Y	143 000
	TOTAL II	5Z	188 000	TV		TW	45 000	TX	143 000
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations - incorporelles	6A		6B		6C		6D	
	sur immobilisations - corporelles	6E		6F		6G		6H	
	sur immobilisations - titres mis en équivalence	O2		Ø3		Ø4		Ø5	
	sur immobilisations - titres de participation	9U	791 597	9V	515 491	9W	83 535	9X	1 223 553
	sur immobilisations - autres immobilisations financières(1)*	Ø6	170 389	Ø7	6 753	Ø8	155 671	Ø9	21 471
	Sur stocks et en cours	6N		6P		6R		6S	
	Sur comptes clients	6T		6U		6V		6W	
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	373 575	6Y	130 332	6Z	157 476	7A	346 431
	TOTAL III	7B	1 335 561	TY	652 576	TZ	396 682	UA	1 591 455
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	1 523 561	UB	652 576	UC	441 682	UD	1 734 455
	Dont dotations et reprises - d'exploitation			UE		UF			
	Dont dotations et reprises - financières			UG	652 576	UH	288 070		
	Dont dotations et reprises - exceptionnelles			UJ		UK			

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.	10	

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au C.G.I.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

Cegid Quadra

ANNEXE DÉCLARATION 2056

Désignation de l'entreprise : SA EO2

28/02/2025

Nature des provisions	Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4
AUTRES PROVISIONS RISQUES ET CHARGES				
PROVISION AGA				
PROVISION CAUTION TPB	97 000			97 000
PROVISION CAUTION BP	90 000		45 000	45 000
PROVISION ART 700 CATION BP	1 000			1 000
AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
DEPRECIATION CONTRAT LIQUIDITE	9 707		2 059	7 648
DEPRECIATION CONTRAT	160 682	6 753	153 612	13 823
AUTRES PROVISIONS POUR DEPRECIATION				
DEPRECIATION CC MMR				
DEPRECIATION WEYA	373 575		157 476	216 099
DEPRECIATION CC NEW SVM		130 332		130 332

8 ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE *

Désignation de l'entreprise : SA E02

Néant ☐ *

CADRE A	ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN	
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US	
	Autres immobilisations financières	UT	244 559	UV	232 804	UW	11 755
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA					
	Autres créances clients	UX	443 991		443 991		
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée * UO)	Z1					
	Personnel et comptes rattachés	UY	11 524		11 524		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ	48		48		
	Etat et autres collectivités publiques — Impôts sur les bénéfices	VM	185 864		185 864		
	Taxe sur la valeur ajoutée	VB	74 594		74 594		
	Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN					
	Divers	VP					
	Groupe et associés (2)	VC	5 068 433		5 068 433		
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	39 621		39 621		
	Charges constatées d'avance	VS	29 300		29 300		
	TOTAUX	VT	6 097 935	VU	6 086 180	VV	11 755
RENVOIS (1)	Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD					
	Montant des - Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE					
(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF					

CADRE B	ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y				
Autres emprunts obligataires (1)		7Z				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG				
	à plus de 1 an à l'origine	VH				
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A				
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	218 612	218 612		
Personnel et comptes rattachés		8C	11 402	11 402		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	25 219	25 219		
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E				
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	86 953	86 953		
	Obligations cautionnées	VX				
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	6 272	6 272		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J				
Groupe et associés (2)		VI	518 456	518 456		
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K				
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		Z2				
Produits constatés d'avance		8L				
TOTAUX		VY	866 915	VZ 866 915		
RENVOIS (1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques	VL	
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK		* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032		

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Cegid Quadra

9 DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : SA E02 — Néant ☐ *

Exercice N, clos le : 2 8 0 2 2 0 2 5

I. RÉINTEGRATIONS

	BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE						WA	
Charges non admises en déduction du résulat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant (entreprises IR) ou des associés de sociétés						WB	
	Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD		Amortissements excédentaires (art, 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles	WE	755	XE	3 410
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I)	WF		Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprise à l'IS)	WG	2 655		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option	RA		(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	RB	)		
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)	WI		Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)	XX		XW	931
	Amendes et pénalités	WJ	931	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis)	XZ			
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*						XY	
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)						I7	(176 135)
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un G.I.E.	WL		Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI	L7		K7	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme	- imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12.8 % pour les entreprises à l'IR)					I8	
		- imposées au taux de 0 %					ZN	515 491
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *	- Plus-values nettes à court terme					WN	
		- Plus-values soumises au régime des fusions					WO	
	Ecarts de valeurs liquidatives sur OPC * (entreprises à l'IS)						XR	
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé	DONT *	Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C.G.I.)	SU	Zones d'entreprises * (activité exonérée)	SW		WQ	130 332
				Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro	M8			
	Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage						Y1	
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage						Y3	
						TOTAL I	WR	474 029

II. DÉDUCTIONS

	PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE						WS	689 355
	Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E *						WT	
	Prov. et charges à payer non déduc., antér. taxées et réinté. ds les résultats comptables de l'exerc. (cf. tableau 2058-B, cadre III)						WU	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme	- imposées au taux de 15 % (12.8 % pour les entreprises soumises à l'IR)					WV	
		- imposées aux taux de 0 % (8% pour les exercices ouverts avant le 01 01 2007)					WH	83 535
		- imposées aux taux de 19 %					WP	
		- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures					WW	
		- imputées sur les déficits antérieurs					XB	
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %						I6	
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*						WZ	
	Régime des sociétés mères et des filiales * Produit net des actions et parts d'intérêts :	(Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participations	2A			)	XA	
	Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)						ZX	
Mesures d'incitation	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.						ZY	
	Majoration d'amortissement *						XD	
	Abattement sur le bénéfice et exonérations *	France Ruralités Revitalisation(FRR)(44 quindecies A)	HT	Entreprises nouvelles 44 sexies	L2	Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexies A)	L5	XF
		Zone franche urbaine - TE (art. 44 octies A)	OV	Sociétés d'investissements immobiliers cotées (art. 208C)	K3	Zone de restructuration de la défense (art.44 terdecies)	PA	
		Bassin urbain à dynamiser (art 44 sexdecies)	PP	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodéciès)	1F	Z. franche d'activité NG (art. 44 quaterdecies)	XC	
				Zone de développement prioritaire (art. 44 Septdecies)	PB	Z. de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)	PC	
	Ecarts de valeurs liquidatives sur OPC * (entreprises à l'IS)						XS	
	Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé (EXT 2)	Dont déduction exceptionnelle (art.39 decies)	X9	Créance dégagée par le report en arrière du déficit	ZI	)	XG	157 476
	Déduction des produits affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage						Y2	
						TOTAL II	XH	930 366

III. RÉSULTAT FISCAL

Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables	bénéfice (I moins II)	XI		
	déficit (II moins I)			XJ 456 337
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*		ZL		
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*				XL
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)		XN		XO 456 337

Cegid Quadra

Désignation de l'entreprise : SA EO2 28/02/2025

Détail des réintégrations diverses		
DEPRECIATION CC		130 332
Total des réintégrations diverses	**WQ**	130 332
Détail des déductions diverses		
REPRISE DEPRECATION CC		157 476
Total des déductions diverses	**XG**	157 476

10 DÉFICITS INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES

Désignation de l'entreprise : SA E02

Néant ☐ *

I. SUIVI DES DÉFICITS

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4	1 148 197
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	K4bis	
Nombre d'opérations sur l'exercice	K4ter	
Déficits imputés (total des lignes XB et XL du tableau 2058-A)	K5	
Déficits reportables (différence K4 + K4bis - K5)	K6	1 148 197
Déficits de l'exercice (Tableau 2058A, ligne XO)	YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK	1 148 197

II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES

Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 1er du CGI, dotations de l'exercice	ZT	

III. PROVISIONS ET CHARGES A PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT

(à détailler, sur feuillet séparé)	Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice	
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 2 du CGI *	ZV		ZW	
Provisions pour risques et charges *				
	8X		8Y	
	8Z		9A	
	9B		9C	
Provisions pour dépréciation *				
	9D		9E	
	9F		9G	
	9H		9J	
Charges à payer				
	9K		9L	
	9M		9N	
	9P		9R	
	9S		9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)	YN		YO	
à reporter au tableau 2058-A :		↓ ligne WI		↓ ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 *septies* du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction		Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1			

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Quadra

11 TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

Désignation de l'entreprise : SA EO2 — Néant ☐ *

ORIGINES			AFFECTATIONS			
Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC	(99 183)	Affectations aux réserves	- Réserves légales	ZB	
Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	(1347001)		- Autres réserves	ZD	
Prélèvements sur les réserves	ØE		Dividendes		ZE	
			Autres répartitions		ZF	
			Report à nouveau		ZG	(1 446 184)
TOTAL I	ØF	(1446184)	(NB : le total I doit nécessairement être égal au total II) TOTAL II		ZH	(1 446 184)

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

RENSEIGNEMENTS DIVERS					Exercice N :	Exercice N-1 :
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail	J7		YQ		
	- Engagements de crédit-bail immobilier			YR		
	- Effets portés à l'escompte et non échus			YS		
DÉTAIL DES POSTES — AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance			YT	5 727	49 532
	- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois	J8	79 750	XQ	129 536	126 641
	- Personnel extérieur à l'entreprise			YU		
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)			SS	115 269	109 331
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages			YV	15	45
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	ES		ST	150 849	162 060
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052			ZJ	401 396	447 609
IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE			YW	3 243	2 278
	- dont taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques	ZS		9Z	17 273	22 270
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052			YX	20 516	24 548
TVA	- Montant de la T.V.A. collectée (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers			YY	106 838	93 777
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations			YZ	69 341	522 949
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS de 2024)*			ØB	320 253	
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *			ØS		
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *			ZK	2.46 %	3.94 %
	- Numéro de centre de gestion agréé *	XP			- Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévu par art.38 II de l'ann. III au C.G.I) Si oui cocher 1 Sinon 0	ZR 0
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice			RG		
	- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI			RH		

RÉGIME DE GROUPE*								
Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.	JA	(456 337)	Plus-values à 15 %	JK		Plus-values à 0 %	JL	
			Plus-values à 19 %	JM		Imputations	JC	
Groupe : résultat d'ensemble.	JD	640 170	Plus-values à 15 %	JN		Plus-values à 0 %	JO	
			Plus-values à 19 %	JP		Imputations	JF	
Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale	JH	1	N° SIRET de la société mère du groupe	JJ	4 9 3 1 6 9 9 3 2 0 0 0 3 2			

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice 2058-NOT pour le régime de groupe).

Cegid Quadra

12 DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES

Désignation de l'entreprise : SA E02

Néant ☐ *

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

		Nature et date d'acquisition des éléments cédés* (1)	Valeur d'origine * (2)	Valeur nette réévaluée * (3)	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt (4)	Autres amortissements * (5)	Valeur résiduelle (6)
I - Immobilisations *	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

			Prix de vente (7)	Montant global de la plus-value ou de la moins-value (8)	Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées * — Court terme (9)	Long terme (10) — 19 %	Long terme (10) — 15 % ou 12.8 %	Long terme (10) — 0 %	Plus-values taxables à 19 % (1) (11)
I - Immobilisations *	1								
	2								
	3								
	4								
	5								
	6								
	7								
	8								
	9								
	10								
	11								
	12								
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés			+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés			+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale			+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée			+				
	17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice						83 535	
	18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme						(515 491)	
	19	Divers (détail à donner sur une note annexe)*							
		CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne (9))						(431 956)	
		CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne (10))			(A)	(B) (ventilation par taux)			(C)
		CADRE C : autres plus-value taxable à 19 % (11)							

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Cegid Quadra

13 SUIVI DES PLUS-VALUES A COURT TERME ET DES PLUS-VALUES DE FUSION OU D'APPORT

Désignation de l'entreprise : SA E02

Néant [X] *

A ELÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES A COURT TERME

(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine		Montant net des plus-values réalisées*	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie				
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente (art.39 quaterdecies 1 ter et 1 quater CGI)				
	TOTAL 1				

		Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie				
	sur 3 ans au titre de N-1				
	sur 3 ans au titre de N-2				
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1ter et 1 quater du CGI) (à préciser) au titre de : N-1				
	N-2				
	N-3				
	N-4				
	N-5				
	N-6				
	N-7				
	N-8				
	N-9				
	TOTAL 2				

B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS

Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

[ ] Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)

[ ] Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
TOTAL				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Cegid Quadra

Mission de présentation - Voir le rapport d'Expert ComptableEn Euros.

14 SUIVI DES MOINS-VALUES A LONG TERME

Désignation de l'entreprise : SA E02

Néant [X] *

❶ Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
❷ Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15% ❶ ou 12.8 % ❷.	
Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI) ❶*	
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a sexies-0 du CGI) ❶ *	

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine ①		Moins-values à 12.8 % ②	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12.8 % ③	Solde des moins-values à 12.8 % ④
Moins-values nettes	N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1			
	N-2			
	N-3			
	N-4			
	N-5			
	N-6			
	N-7			
	N-8			
	N-9			
	N-10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine ①		Moins-values À 19 % ou 15 % ②	Moins-values À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice ③	Imputations sur les plus-values à long terme À 15 % ou 19 % ④	Imputations sur le résultat de l'exercice ⑤	Solde des moins-values à reporter col. 7 = 2+3+4-5-6 ⑥
Moins-values nettes	N					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Cegid Quadra

15

RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS VALUES A LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : SA E02

Néant [X] *

I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N

		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	**taxées à 15 %**	**taxées à 18 %**	**taxées à 19 %**	**taxées à 25 %**
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
Prélèvements opérés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					

II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5e, 6e, 7e alinéas de l'art. 39-1-5e du CGI)

montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	**réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année** ②	**montants prélevés sur la réserve**		**montant de la réserve à la clôture de l'exercice** ⑤
		donnant lieu à complément d'impôt ③	**ne donnant pas lieu à complément d'impôt** ④	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Cegid Quadra

Formulaire obligatoire (art. 53 A du Code Général des Impôts)

DETERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTEE

N° 2059-E 2025

16

Désignation de l'entreprise : SA EO2			Néant ☐*
Exercice ouvert le : 01/03/2024 et clos le : 28/02/2025	Durée en nombre de mois	1	2

DECLARATION DES EFFECTIFS

Effectif moyen du personnel * :	YP	3
dont apprentis	YF	
dont handicapés	YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL	

CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE

I- Chiffre d'affaires de référence CVAE		
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	345 326
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées	OK	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	OL	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	OT	
TOTAL 1	OX	345 326
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée		
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OH	3 033
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE	
Subventions d'exploitation reçues	OF	
Variation positive des stocks	OD	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI	(3 350)
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT	
TOTAL 2	OM	(317)
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)		
Achats	ON	15 712
Variation négative des stocks	OQ	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	OR	305 721
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS	212
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OW	181
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	OY	
TOTAL 3	OJ	321 826
IV- Valeur ajoutée produite		
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)	OG	23 183
V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises		
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaire n°s 1329-AC et 1329-DEF).	SA	23 183

Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE

Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.
Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE

Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case	EV	X			
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)	GX	345 326	Effectifs au sens de la CVAE *	EY	3
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)				HX	
Période de référence	GY	01/01/2024		GZ	31/12/2024
Date de cessation				HR	

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs.

Cegid Quadra

Mission de présentation - Voir le rapport d'Expert ComptableEn Euros.

17 COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

N° de dépôt

1/1 (1)

Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 2 8 0 2 2 0 2 5 — N° SIRET 4 9 3 1 6 9 9 3 2 0 0 0 3 2

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SA EO2

ADRESSE (voie) 5 rue Benjamin Raspail

CODE POSTAL 92240 VILLE MALAKOFF

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1	4	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P3	802 652
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2	2	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P4	510 241
Total des lignes P1 + P2	P5	6	Total des lignes P3 + P4	P6	1 312 893

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique | Dénomination: HITZA HITZ
N° SIREN (si société établie en France) | % de détention: 31.99 | Nb de parts ou actions: 420 052
Adresse : N° 36 | Voie: AVENU PIERRE BROSSOLETTE
Code postal 92240 | Commune: MALAKOFF | Pays: FR

Forme juridique: EURL | Dénomination: SIRIUS
N° SIREN (si société établie en France): 440582617 | % de détention: 29.14 | Nb de parts ou actions: 382 600
Adresse : N° | Voie: Centre Commerc. Bretagnia
Code postal 29600 | Commune: ST MARTIN DES CHAMPS | Pays

Forme juridique | Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions
Adresse : N° | Voie
Code postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions
Adresse : N° | Voie
Code postal | Commune | Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2): M | Nom de famille: POIZAT | Prénom(s): Guillaume
Nom d'usage | % de détention: 19.43 | Nb de parts ou actions: 255 121
Naissance : Date: 040669 | N° Département: 42 | Commune: ROANNE | Pays
Adresse : N° 54 | Voie: Rue Vavin
Code postal | Commune: PARIS | Pays

Titre (2): M | Nom de famille: DETRAUX | Prénom(s): GREGOIRE
Nom d'usage | % de détention: 19.43 | Nb de parts ou actions: 255 120
Naissance : Date: 050282 | N° Département: 80 | Commune: AMIENS | Pays: FR
Adresse : N° 43 | Voie: RUE FERDINAND BUISSON
Code postal 75016 | Commune: PARIS | Pays: FR

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032.

Cegid Quadra

18 FILIALES ET PARTICIPATIONS

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1/1 (1)

Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 2 8 0 2 2 0 2 5 — N° SIRET 4 9 3 1 6 9 9 3 2 0 0 0 3 2

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SA EO2

ADRESSE (voie) 5 rue Benjamin Raspail

CODE POSTAL 92240 VILLE MALAKOFF

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE | P5 | 8

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	Adresse : N°	Voie	Code postal	Commune	Pays
5710	DU CHADEAU	8 4 8 4 3 6 8 0 4	100.00		Zac du Chadeau	63470	ST GERMAIN PRES HERMENT	
55	WEYA		81.67	36	AVENUE PIERRE BROSSOLETTE	92240	MALAKOFF	France
	NEW SVM		60.00	36	avenue Pierre Brssolette	92240	MALAKOFF	
5710	EO2 BOURGOGNE FRANCHE COMTE	9 2 0 1 3 6 6 1 1	51.00		ZA Des Melincols La Tour	39110	SALINS LES BAINS	
	MMR		50.00	15	Rue de Cardiff		CAEN	
5710	LE PACTE DE GIENS	9 1 1 2 4 8 0 7 8	26.00	72	Avenue Victor Hugo	92100	BOULOGNE BILLANCOURT	
57	LEV	9 0 8 8 7 6 4 5 1	24.29	5	rue Benjamin Raspail	92240	MALAKOFF	
	RCAC	7 9 1 8 0 0 7 3 3	20.00	714	ROUTE DEPART D'APCHAT	63420	ARDES	France

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032.

Cegid Quadra

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Égalité Fraternité

RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT DE LA SOCIÉTÉ COMME SI ELLE ÉTAIT IMPOSÉE SÉPARÉMENT

(A souscrire par chaque société du groupe)

Dénomination de la société : SA EO2

N° SIRET : 4 9 3 1 6 9 9 3 2 0 0 0 3 2

Exercice ouvert le : 01032024 clos le : 28022025

Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

I - RÉINTÉGRATIONS — Bénéfice comptable de l'exercice (report de la ligne WA du 2058 A-SD)	E1	
Réintégrations (report des lignes WD à Y3 du 2058-A-SD)	E2	474 029
Réintégrations des charges financières selon l'article 212 bis du CGI	E9	
Réintégration de 4% du produit des participations concernées par le taux réduit de la quote-part de frais et charges mentionnée en ligne 2A du tableau 2058-A-SD	Z7	
II - DÉDUCTIONS — TOTAL I	E3	474 029
Perte comptable de l'exercice (report de la ligne WS du 2058 A-SD)	E4	689 355
Déductions (report des lignes WT, WU, WZ et XA à Y2 du tableau 2058-A-SD)	E5	157 476
Plus-values nettes à long terme • imposées au taux de 19 %	EY	
• imposées au taux de 15 %	E6	
• imposées au taux de 0 %	EZ	83 535
• imputées sur les moins-values nettes à long terme	E7	
• imputées sur les déficits antérieurs	E8	
• autres plus-values imposées au taux de 19 % (art. 210F, 208 C et 219-IV du CGI)	I9	
III - RÉSULTAT FISCAL — TOTAL II	F1	930 366

Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables — Bénéfice (I-II)	F2		
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables — Déficit (II-I)	F3		456 337
Déficit de l'exercice reporté en arrière *	F4		
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (à détailler au cadre I du tableau n° 2058 B bis)*			
Résultat fiscal — Bénéfice	F6 F8		
Résultat fiscal — Déficit	F9		456 337

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice

Cegid Quadra

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Égalité Fraternité

RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS

ÉTAT DE SUIVI DES DÉFICITS ET AFFECTATION DES MOINS-VALUES À LONG TERME COMME SI LA SOCIÉTÉ ÉTAIT IMPOSÉE SÉPARÉMENT

(A souscrire par chaque société du groupe)

Dénomination de la société : SA EO2

Néant ☐ *

Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée la déclaration de résultats : 1 PLACE D'ALEMBERT

ISSY LES MOULINEAUX CEDEX

Exercice ouvert le : 01032024
clos le : 28022025

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 19%	
Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15%	
Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 0%	
Gains nets d'ensemble retirés de la cession d'éléments d'actif exclus du régime des plus ou moins-values à long terme (art.219 I a sexies-0 du CGI)	

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

I - SUIVI DES DEFICITS*

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)						M5	14 195 741
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	(	Nombre d'opérations sur l'exercice	M5bis		)	M5ter	
Déficits imputés						J9	
Déficits reportables						M6	14 195 741
Déficits nés au titre de l'exercice						H8	456 337
Total des déficits restant à reporter						H9	14 652 078

(1) Report de la ligne H9 du tableau 2058 B bis déposé au titre de l'exercice précédent.

II - ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES MOINS-VALUES À LONG TERME

Origine		Moins-values À 15 %	Moins-values À 19 %	Moins-values À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice	Imputations sur les plus-values à long terme à 19 % ou à 15%	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col : 2 + 3 + 4 - 5 -6
1		2	3	4	5	6	7
Moins-values nettes	N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des 10 exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1						
	N-2						
	N-3						
	N-4						
	N-5						
	N-6						
	N-7						
	N-8						
	N-9						
	N-10						

(1) L'article 219-I-a-sexies-0 du CGI, admet sous conditions et dans certaines limites, l'imputation des moins-values antérieures sur cessions de certains titres exclus du régime du long terme.
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice groupe n° 2058-NOT-SD et la notice 2032-SD.

Cegid Quadra

Mission de présentation - Voir le rapport d'Expert ComptableEn Euros.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Égalité Fraternité

RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS

ÉTAT DES RECTIFICATIONS APPORTÉES AU RÉSULTAT ET AUX PLUS ET MOINS-VALUES NETTES À LONG TERME POUR LA DÉTERMINATION DU RÉSULTAT D'ENSEMBLE

(A souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble et pour chaque société membre concernée par ces rectifications.
Une copie de l'état établi par la société mère pour la société concernée est jointe à la déclaration de résultat de cette dernière société)

Dénomination de la société intégrée ou du groupe : SA EO2

Cocher la case si la déclaration souscrite concerne la société mère (Résultat d'ensemble) ☐

Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée la déclaration de résultats : 1 PLACE D'ALEMBERT ISSY LES MOULINEAUX CEDEX

SIRET Société intégrée 49316993200032

Exercice ouvert le : 01032024 Clos le : 28022025

Néant ☐ *

A - RÉSULTAT		Bénéfice et réintégrations		Déficit et déductions
Résultat à prendre en compte pour la détermination du résultat d'ensemble	CA		CB	456 337
Jetons de présence réintégrés pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 B alinéa 4 du CGI)	CD			
Produits de participation n'ouvrant pas droit au régime mère-fille non retenus, à hauteur de 99 % de leur montant, pour la détermination du résultat d'ensemble (art.223 B alinéa 3 du CGI)			CE	
Dotations complémentaires aux provisions pour dépréciation de créances ou pour risques non pris en compte pour la détermination du résultat d'ensemble et reprises correspondantes (art.223 B alinéa 3 du CGI)	CF		CG	
Abandons de créance et subventions directes et indirectes non retenus pour la détermination du résultat d'ensemble et reprises correspondantes (art. 223 B alinéa 5 du CGI applicable aux ex ouverts avant le 01/01/19)	CH		CJ	
Déduction des investissements réalisés dans les DOM (art. 217 undecies) pour des opérations intra-groupe	CL			
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations et non retenus pour la détermination du résultat d'ensemble (art.223 F alinéa 1 du CGI)	CM		CN	
Dotations complémentaires aux provisions constituées sur des éléments d'actif ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI et reprises correspondantes	DU		DV	
Suppléments d'amortissements pratiqués par la société cessionnaire d'un bien amortissable à la suite d'une cession dont le résultat ou la plus ou moins-value n'a pas été retenu pour la détermination du résultat d'ensemble (art.223 F alinéa 1 du CGI)	CP			
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations qui n'ont pas été retenus pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 F alinéa 3 du CGI)	CR		CS	
Quote-part de déficits relatifs aux suppléments d'amortissements provenant de la réévaluation d'immobilisations entre le 31-12-86 et la date d'entrée dans le groupe	CT			
Régularisation relative à la cession d'immobilisations réévaluées	CU			
Autres régularisations (à détailler)	CV		CW	
TOTAL	CX		CY	456 337
BÉNÉFICE (CX - CY) ou DÉFICIT (CY - CX)	CZ		DA	456 337

B- PLUS ET MOINS-VALUES NETTES A LONG TERME	Cessions d'immobilisations											
	Plus-values et réintégrations						Moins values et déductions					
	Taux de 19 % (3)		Taux de 15 %		Taux de 0 %		Taux de 19 % (3)		Taux de 15 %		Taux de 0 %	
Plus et moins-values nettes à long terme retenues pour la détermination des plus et moins-values nettes d'ensemble	BT		B9		C1		A1		C2		C3	
Dotations complémentaires aux provisions constituées par une société et reprises correspondantes	BU		C4		C5		A2		C6		C7	
Résultat, plus ou moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations et non retenus pour la détermination de la plus ou moins-value nette à long terme d'ensemble (1) (art. 223 F alinéa 1 du CGI)	BV		C8		C9		A3		DI		DO	
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations qui n'ont pas été retenus pour la détermination de la plus ou moins-value nette à long terme d'ensemble (art. 223 F alinéa 2 du CGI)	BW		DQ		DY		A4		DZ		B8	
Dotations complémentaires aux provisions constituées sur des titres éligibles au régime des plus ou moins-values à long terme ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI et reprises correspondantes	BX		D1		D2		A5		D3		D4	
Régularisations relatives à la cession d'immobilisations réévaluées	BY		D5		D6		A6		D7		D8	
Autres régularisations (à détailler)	BZ		D9		EA		A7		EB		EC	
SOUS TOTAL	BS		ED		EE		A8		EF		EG	
TOTAL plus-values (BS - A8) ou moins-values (A8-BS) taux de 19 %	BR						A9					
TOTAL plus-values (ED - EF) ou moins-values (EF-ED) taux de 15 %			B7						B6			
TOTAL plus-values (3) (EE - EG) ou moins-values (EG-EE) taux de 0 %					B5						B4	

C- AUTRES PLUS-VALUES A 19 %		
Plus-values à 19 % (art. 210 F, 208 C et 219-IV du CGI)	B3	

(1) A réintégrer ou à déduire en cas de cession, de sortie de groupe ou d'apport mentionnés au deuxième alinéa de l'article 223 F du CGI.
(2) Y compris amortissements irrégulièrement différés en contravention avec les dispositions de l'article 39 B du CGI
(3) Le taux de 19 % concerne les sociétés à prépondérance immobilière (SPI) cotées.
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Cegid Quadra

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Égalité Fraternité

RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS

ÉTAT DES RECTIFICATIONS APPORTÉES AU RÉSULTAT ET AUX PLUS OU MOINS VALUES NETTES A LONG TERME POUR LA DÉTERMINATION DU RÉSULTAT D'ENSEMBLE

(A souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble et pour chaque société membre concernée par ces rectifications.
Une copie de l'état établi par la société mère pour la société concernée est jointe à la déclaration de résultat de cette dernière société).

Dénomination de la société intégrée ou du groupe : SA EO2

Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée la déclaration de résultat : 1 PLACE D'ALEMBERT

ISSY LES MOULINEAUX CEDEX

Cocher la case si la déclaration souscrite concerne la société mère (résultat d'ensemble) ☐

SIRET Société intégrée 49316993200032

Exercice ouvert le : 01032024 clos le : 28022025

Néant [X] *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

A - RÉSULTAT	Bénéfice et réintégrations		Déficit et déductions	
Plus et moins-values nettes à court terme à réintégrer lorsque la société sort du groupe	FA		FB	
Réintégrations des abandons de créances, subventions directes et indirectes, non pris en compte pour la détermination du résultat des exercices ouverts avant le 1er janvier 2023	FD		FE	
Provisions constituées sur des éléments d'actif ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI, à déduire lorsque la société sort du groupe			FZ	
Autres régularisations (à détailler)	FG		FH	
TOTAL	FK		FL	
BENEFICE (1) FK - FL DEFICIT FL - FK	FM		FN	

B- PLUS ET MOINS-VALUES NETTES A LONG TERME	Cessions d'immobilisations											
	Plus-values et réintégrations						Moins-values et déductions					
	Taux de 19 % (2)		Taux de 15 %		Taux de 0 % (2)		Taux de 19 % (2)		Taux de 15 %		Taux de 0 % (2)	
Plus et moins-values nettes à long terme à réintégrer lorsque la société sort du groupe.	GB		F2		F3		GF		F4		F5	
Provisions constituées sur des titres éligibles au régime des plus ou moins-values à long terme ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI, à déduire lorsque la société sort du groupe (2)					F6		GG		F7		F8	
Autres régularisations (à détailler)	GC		F9		G1		GH		G2		G3	
Sous Total	GD		G4		G5		GI		G6		G7	
Total Plus-values (GD-GI) ou moins-values (GI-GD) Taux de 19 %	GE						GJ					
Total Plus-values (2) (G4-G6) ou moins-values (G6-G4) Taux de 15 %			E8						E6			
Total Plus-values (2) (G5-G7) ou moins-values (G7-G5) Taux de 0 %					E7						E5	

(1) Conformément aux articles 223 L-6 c et 223 L-6 e du CGI, la société absorbante ou bénéficiaire des apports peut réduire ou annuler les réintégrations de sortie en imputant sur ces sommes tout ou partie du déficit d'ensemble ou de la moins-value nette à long terme d'ensemble encore reportables à la date d'effet de la fusion ou de la scission.

(2) Le taux de 19 % concerne les sociétés à prépondérance immobilière (SPI)

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice.

Cegid Quadra

Mission de présentation - Voir le rapport d'Expert ComptableEn Euros.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Égalité Fraternité

RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS

FICHE DE CALCUL DU PLAFONNEMENT DES RÉSULTATS ET DES PLUS VALUES NETTES À LONG TERME POUR L'IMPUTATION DES DÉFICITS ET MOINS-VALUES ANTÉRIEURS À L'ENTRÉE DANS LE GROUPE

(A souscrire par chaque société du groupe)

Dénomination de la société : SA EO2

N°SIRET : 4 9 3 1 6 9 9 3 2 0 0 0 3 2

Exercice ouvert le : 01032024 clos le :28022025

Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Plafonnement des plus-values nettes à long terme d'imputation (Art. 223 I 4 du CGI)		19 %(1)	15 %	0 %
Plus ou moins-values nettes à long terme déterminées par l'entreprise	1			
Plus-values à court terme et résultats provenant de certaines cessions et non retenues pour la détermination du résultat d'ensemble y compris les résultats de transfert de titres de compte à compte dont le report d'imposition cesse du fait de la cession	2			
Plus-values à long terme provenant de cessions hors du groupe d'immobilisations non amortissables ayant fait l'objet d'un apport qui a bénéficié des dispositions de l'article 210 A du CGI à hauteur de la plus-value d'apport	3			
Moins-values à long terme résultant de cessions relevant de l'article 223 F du CGI	4			
Plus-values nettes à long terme utilisées pour l'imputation des déficits et des moins-values nettes à long terme antérieurs : 1 - (2+3) + 4	5			

Plafonnement du bénéfice d'imputation (Art. 223 I 4 du CGI)		
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables (Bénéfice : 2058 A-SD ligne XI) (ou Déficit : 2058 A-SD ligne XJ)	6	(456 337)
Abandons de créances et subventions directes et indirectes	7	
Plus-values à long terme résultant de certaines cessions et non retenues pour la détermination de la plus-values nette à long terme d'ensemble y compris les plus-values de transfert de titres de compte à compte dont le report d'imposition cesse du fait de la cession	8	
Plus-values à court terme provenant de cessions hors du groupe d'immobilisations non amortissables ayant fait l'objet d'un apport qui a bénéficié des dispositions de l'article 210 A du CGI à hauteur de la plus-value d'apport	9	
Plus-values sur immobilisations amortissables dégagées lors d'un apport qui a bénéficié du régime de l'article 210 A du CGI et qui sont réintégrées par la société bénéficiaire de cet apport	10	
Réévaluations libres	11	
Pertes provenant de cessions relevant de l'article 223 F du CGI	12	
Bénéfice utilisé pour l'imputation des déficits antérieurs : 6 - (7+8+9+10+11) + 12	13	

(1) pour les cessions de titres de sociétés à prépondérance immobilière (SPI) cotées
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice

Cegid Quadra

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Égalité Fraternité

DIRECTION GENERALE
DES FINANCES PUBLIQUES

RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS

ÉTAT DES RECTIFICATIONS APPORTÉES AU RÉSULTAT D'ENSEMBLE ET AUX PLUS-VALUES OU MOINS-VALUES NETTES À LONG TERME D'ENSEMBLE AU TITRE DES OPÉRATIONS LIÉES À DES SOCIÉTÉS INTERMÉDIAIRES ET/OU À L'ENTITÉ MÈRE NON RÉSIDENTE ET/OU LES SOCIÉTÉS ÉTRANGÈRES

(A souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble pour chaque société dont les résultats transmis au groupe sont concernés par ces rectifications. Une copie sera jointe à la déclaration de résultat de la filiale.)

1/1 [1]

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Dénomination de la société mère :	
SIREN de la société mère :	
Dénomination de la société intégrée concernée par les rectifications :	SA EO2
SIREN de la société intégrée :	4 9 3 1 6 9 9 3 2
Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée la déclaration de résultats :	1 PLACE D'ALEMBERT ISSY LES MOULINEAUX CEDEX
Exercice ouvert le : 0 1 0 3 2 0 2 4	Clos le : 2 8 0 2 2 0 2 5

A - RÉSULTAT D'ENSEMBLE	Montants rapportés au résultat d'ensemble		Montants déduits du résultat d'ensemble	
Produits de participation n'ouvrant pas droit au régime «mère-filles» perçus par une société du groupe d'une société intermédiaire, entité mère non résidente ou société étrangère (art. 223 B, alinéa 2) (2)			MB	
Provisions constituées ou reprises à raison d'une société intermédiaire, entité mère non résidente ou société étrangère(créances, risques, titres exclus du régime du long terme) (art. 223 B, alinéa 3)	MC		MD	
Charges financières liées à l'acquisition des titres d'une société membre du groupe ou des titres d'une société intermédiaire, entité mère non résidente ou société étrangère (art. 223 B, alinéa 6)	MI			
Plus-values ou moins-values de cessions de titres d'une société du groupe à une société intermédiaire, entité mère non résidente ou société étrangère (court terme) (art. 223 F)	ML		MO	
TOTAL	MP		MQ	

B- PLUS-VALUES ET MOINS-VALUES NETTE A LONG TERME D'ENSEMBLE	Montants rapportés à la plus-value ou moins-value nette d'ensemble				Montants déduits de la plus-value ou moins-value nette d'ensemble			
	Plus et moins-values à long terme à 19 %		Plus et moins-values à long terme à 0 %		Plus et moins-values à long terme à 19 %		Plus et moins-values à long terme à 0 %	
Provisions constituées à raison de la dépréciation des titres d'une société intermédiaire, entité mère non résidente ou société étrangère et reprises (art. 223D,alinéa4)	NA		ND		NG		NJ	
Plus-values ou moins-values de cessions de titres d'une société du groupe à une société intermédiaire, entité mère non résidente ou société étrangère (art. 223F)	NB		NE		NH		NK	
TOTAL	NC		NF		NI		NL	

1 La société mère devra numéroter ces tableaux 2058-PAP-SD.
2 Lorsque la société intermédiaire, l'entité mère non résidente, ou la société étrangère remplit depuis plus d'un exercice les conditions pour être membre du groupe, autres que celle d'être soumise à l'impôt sur les sociétés en France.

Cegid Quadra

MINISTÈRE DE L'ACTION ET DES COMPTES PUBLICS

Mission de présentation - Voir le rapport d'Expert ComptableEn Euros.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Égalité Fraternité

RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS

ÉTAT DES CRÉDITS D'IMPÔT ET CRÉANCES IMPUTABLES

1 / 1

(A souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble)

Dénomination de la société mère : SA EO2
N° SIRET 4 9 3 1 6 9 9 3 2 0 0 0 3 2
Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée la déclaration de résultats : 1 PLACE D'ALEMBERT ISSY LES MOULINEAUX CEDEX
Exercice ouvert le : 01032024 Clos le : 28022025

Néant * [X]

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Dénomination des sociétés	Réduction et crédit d'impôt	Montant du crédit d'impôt	Créances report en arrière des déficits antérieurs des filiales		Précisions sur l'utilisation des crédits d'impôts (Utilisation de la valeur AUT)
			Cédées à la mère	Utilisées par la mère	
TOTAL					

Ventilation des crédits d'impôt

Dénomination des sociétés	Crédits reportables	Crédits non reportables et restituables	Crédits non reportables et non restituables
TOTAL			

Montant total par type de réduction et de crédit d'impôt au titre du résultat d'ensemble

Type de crédit d'impôt	Total	Type de crédit d'impôt	Total	Type de crédit d'impôt	Total
PVM		ART		CPG	
CIC		CJV		HVE	
COR		CPE		COM	
CIR		CCI		CRC	
MEC		PTR		EOM	
FOR		RTA		TZM	
RAC		COL		2LI	
FAM		CIO		REB	
CIN		CSV		3IV	
BIO		VEL		PAM	
PHO		PRE		AUT	
AUD		RTD			

Cegid Quadra

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Égalité Fraternité

RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS

ÉTAT DE SUIVI DES DÉFICITS D'ENSEMBLE ET AFFECTATION DES MOINS-VALUES À LONG TERME D'ENSEMBLE

(A souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble)

Dénomination de la société : SA EO2

Néant [X] *

Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée la déclaration de résultats : 1 PLACE D'ALEMBERT

ISSY LES MOULINEAUX CEDEX

Exercice ouvert le : 01032024
clos le : 28022025

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 19%	NE	
Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15%	NC	
Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 0%	ND	
Gains nets d'ensemble retirés de la cession d'éléments d'actif exclus du régime des plus ou moins-values à long terme (art.219 I a sexies-0 du CGI)	NB	

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

I - SUIVI DES DEFICITS

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent	KC	
Déficits imputés (report lignes HG, ID, Z4 et EP du tableau 2058 RG)*	KD	
Déficits reportables (différence KC - KD)	KE	
Déficits nés au tire de l'exercice (report ligne HL du tableau 2058 RG)	JC	
Total des déficits restant à reporter (somme KE + JC)	JD	

II - ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES MOINS-VALUES À LONG TERME

Origine		Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme à 19 % ou à 15%	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col : 2 + 3 + 4 - 5 -6
		À 15 %	À 19 %	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice			
1		2	3	4	5	6	7
Moins-values nettes	N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des 10 exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1						
	N-2						
	N-3						
	N-4						
	N-5						
	N-6						
	N-7						
	N-8						
	N-9						
	N-10						

(1) L'article 219 I-a sexies-0 du CGI, admet sous conditions, l'imputation des moins-values antérieures sur cessions de certains titres exclus du régime du long terme pour la détermination des résultats des exercices clos à compter du 31 décembre 2006, dans certaines limites.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice groupe n° 2058-not et la notice 2032.

Cegid Quadra

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Égalité Fraternité

RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS

ÉTAT DES RECTIFICATIONS APPORTÉES AU RÉSULTAT ET AUX PLUS ET MOINS-VALUES NETTES À LONG TERME POUR LA DÉTERMINATION DU RÉSULTAT D'ENSEMBLE

(A souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble et pour chaque société membre concernée par ces rectifications.
Une copie de l'état établi par la société mère pour la société concernée est jointe à la déclaration de résultat de cette dernière société)

Dénomination de la société intégrée ou du groupe : SA EO2

Cocher la case si la déclaration souscrite concerne la société mère (Résultat d'ensemble) : X

Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée la déclaration de résultats : 1 PLACE D'ALEMBERT ISSY LES MOULINEAUX CEDEX

SIRET Société intégrée 49316993200032

Exercice ouvert le : 01032024 Clos le : 28022025

Néant ☐ *

A - RÉSULTAT		Bénéfice et réintégrations		Déficit et déductions
Résultat à prendre en compte pour la détermination du résultat d'ensemble	CA	640 170	CB	
Jetons de présence réintégrés pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 B alinéa 4 du CGI)	CD			
Produits de participation n'ouvrant pas droit au régime mère-fille non retenus, à hauteur de 99 % de leur montant, pour la détermination du résultat d'ensemble (art.223 B alinéa 3 du CGI)			CE	
Dotations complémentaires aux provisions pour dépréciation de créances ou pour risques non pris en compte pour la détermination du résultat d'ensemble et reprises correspondantes (art.223 B alinéa 3 du CGI)	CF		CG	
Abandons de créance et subventions directes et indirectes non retenus pour la détermination du résultat d'ensemble et reprises correspondantes (art. 223 B alinéa 5 du CGI applicable aux ex ouverts avant le 01/01/19)	CH		CJ	
Déduction des investissements réalisés dans les DOM (art. 217 undecies) pour des opérations intra-groupe	CL			
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations et non retenus pour la détermination du résultat d'ensemble (art.223 F alinéa 1 du CGI)	CM		CN	
Dotations complémentaires aux provisions constituées sur des éléments d'actif ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI et reprises correspondantes	DU		DV	
Suppléments d'amortissements pratiqués par la société cessionnaire d'un bien amortissable à la suite d'une cession dont le résultat ou la plus ou moins-value n'a pas été retenu pour la détermination du résultat d'ensemble (art.223 F alinéa 1 du CGI)	CP			
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations qui n'ont pas été retenus pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 F alinéa 3 du CGI)	CR		CS	
Quote-part de déficits relatifs aux suppléments d'amortissements provenant de la réévaluation d'immobilisations entre le 31-12-86 et la date d'entrée dans le groupe	CT			
Régularisation relative à la cession d'immobilisations réévaluées	CU			
Autres régularisations (à détailler)	CV		CW	
TOTAL	CX	640 170	CY	
BÉNÉFICE (CX - CY) ou DÉFICIT (CY - CX)	CZ	640 170	DA	

B- PLUS ET MOINS-VALUES NETTES A LONG TERME	Cessions d'immobilisations											
	Plus-values et réintégrations						Moins values et déductions					
	Taux de 19 % (3)		Taux de 15 %		Taux de 0 %		Taux de 19 % (3)		Taux de 15 %		Taux de 0 %	
Plus et moins-values nettes à long terme retenues pour la détermination des plus et moins-values nettes d'ensemble	BT		B9		C1		A1		C2		C3	
Dotations complémentaires aux provisions constituées par une société et reprises correspondantes	BU		C4		C5		A2		C6		C7	
Résultat, plus ou moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations et non retenus pour la détermination de la plus ou moins-value nette à long terme d'ensemble (1) (art. 223 F alinéa 1 du CGI)	BV		C8		C9		A3		DI		DO	
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations qui n'ont pas été retenus pour la détermination de la plus ou moins-value nette à long terme d'ensemble (art. 223 F alinéa 2 du CGI)	BW		DQ		DY		A4		DZ		B8	
Dotations complémentaires aux provisions constituées sur des titres éligibles au régime des plus ou moins-values à long terme ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI et reprises correspondantes	BX		D1		D2		A5		D3		D4	
Régularisations relatives à la cession d'immobilisations réévaluées	BY		D5		D6		A6		D7		D8	
Autres régularisations (à détailler)	BZ		D9		EA		A7		EB		EC	
SOUS TOTAL	BS		ED		EE		A8		EF		EG	
TOTAL plus-values (BS - A8) ou moins-values (A8-BS) taux de 19 %	BR						A9					
TOTAL plus-values (ED - EF) ou moins-values (EF-ED) taux de 15 %			B7						B6			
TOTAL plus-values (3) (EE - EG) ou moins-values (EG-EE) taux de 0 %					B5						B4	

C- AUTRES PLUS-VALUES A 19 %		
Plus-values à 19 % (art. 210 F, 208 C et 219-IV du CGI)	B3	

(1) A réintégrer ou à déduire en cas de cession, de sortie de groupe ou d'apport mentionnés au deuxième alinéa de l'article 223 F du CGI.
(2) Y compris amortissements irrégulièrement différés en contravention avec les dispositions de l'article 39 B du CGI
(3) Le taux de 19 % concerne les sociétés à prépondérance immobilière (SPI) cotées.
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Cegid Quadra

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Égalité Fraternité

RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS

ÉTAT DES RECTIFICATIONS APPORTÉES AU RÉSULTAT ET AUX PLUS OU MOINS VALUES NETTES A LONG TERME POUR LA DÉTERMINATION DU RÉSULTAT D'ENSEMBLE

(A souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble et pour chaque société membre concernée par ces rectifications.
Une copie de l'état établi par la société mère pour la société concernée est jointe à la déclaration de résultat de cette dernière société).

Dénomination de la société intégrée ou du groupe : SA EO2

Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée la déclaration de résultat : 1 PLACE D'ALEMBERT

ISSY LES MOULINEAUX CEDEX

Cocher la case si la déclaration souscrite concerne la société mère (résultat d'ensemble) [X]

SIRET Société intégrée 49316993200032

Exercice ouvert le : 01032024 clos le : 28022025

Néant [X] *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

A - RÉSULTAT		Bénéfice et réintégrations		Déficit et déductions
Plus et moins-values nettes à court terme à réintégrer lorsque la société sort du groupe	FA		FB	
Réintégrations des abandons de créances, subventions directes et indirectes, non pris en compte pour la détermination du résultat des exercices ouverts avant le 1er janvier 2023	FD		FE	
Provisions constituées sur des éléments d'actif ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI, à déduire lorsque la société sort du groupe			FZ	
Autres régularisations (à détailler)	FG		FH	
TOTAL	FK		FL	
BENEFICE (1) FK - FL DEFICIT FL - FK	FM		FN	

B- PLUS ET MOINS-VALUES NETTES A LONG TERME	Cessions d'immobilisations											
	Plus-values et réintégrations						Moins-values et déductions					
	Taux de 19 % (2)		Taux de 15 %		Taux de 0 % (2)		Taux de 19 % (2)		Taux de 15 %		Taux de 0 % (2)	
Plus et moins-values nettes à long terme à réintégrer lorsque la société sort du groupe.	GB		F2		F3		GF		F4		F5	
Provisions constituées sur des titres éligibles au régime des plus ou moins-values à long terme ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI, à déduire lorsque la société sort du groupe (2)					F6		GG		F7		F8	
Autres régularisations (à détailler)	GC		F9		G1		GH		G2		G3	
Sous Total	GD		G4		G5		GI		G6		G7	
Total Plus-values (GD-GI) ou moins-values (GI-GD) Taux de 19 %	GE						GJ					
Total Plus-values (2) (G4-G6) ou moins-values (G6-G4) Taux de 15 %			E8						E6			
Total Plus-values (2) (G5-G7) ou moins-values (G7-G5) Taux de 0 %					E7						E5	

(1) Conformément aux articles 223 L-6 c et 223 L-6 e du CGI, la société absorbante ou bénéficiaire des apports peut réduire ou annuler les réintégrations de sortie en imputant sur ces sommes tout ou partie du déficit d'ensemble ou de la moins-value nette à long terme d'ensemble encore reportables à la date d'effet de la fusion ou de la scission.

(2) Le taux de 19 % concerne les sociétés à prépondérance immobilière (SPI)

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice.

Cegid Quadra

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Égalité Fraternité

RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL ET DES PLUS-VALUES À LONG TERME D'ENSEMBLE

(A souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble)

Dénomination de la société mère : SA EO2

N° SIRET : 4 9 3 1 6 9 9 3 2 0 0 0 3 2

Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée la déclaration de résultat : 1 PLACE D'ALEMBERT
ISSY LES MOULINEAUX CEDEX

Exercice ouvert le : 01032024 clos le : 28022025

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Néant ☐ *

I - RÉSULTAT FISCAL D'ENSEMBLE

Chiffre d'affaires de l'ensemble des sociétés intégrées		HV	24 735 221
Plus-values à 19 % (art 210 F(1), 238 bis JA, 208 C et 219-IV du CGI)		HQ	
Quote-part de frais et charges appliquée au montant brut des plus-values et relative aux plus ou moins values de cession de titres de participation neutralisées au titre d'un exercice ouvert avant 2019		HI	
Réintégration des charges financières (CGI Art. 223 B Al. alinéa 6 du CGI)		HA	
Réintégration des charges financières nettes conformément aux dispositions de l'article 223 B bis du CGI		HF	
Abattement sur le bénéfice et exonération : montant excédant la limite d'exonération pour l'ensemble du groupe		HZ	
Déduction du résultat net d'ensemble de cession ou de concession de brevets et actifs assimilés imposé au taux de 10 %		HM	
Déduction des charges financières nettes en report (CGI, art. 223 B bis)		HJ	
Résultat d'ensemble avant imputation des déficits reportables	Bénéfice	HB	640 170
	Déficit	HC	
Plus-values d'ensemble imputées sur le déficit d'ensemble		HD	
Résultat net d'ensemble de cession, de concession ou de sous-concession imputé sur le déficit d'ensemble		HN	
Déficit de l'exercice reporté en arrière*		HE	
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice*		HG	
RÉSULTAT FISCAL	Bénéfice	HK	640 170
	Déficit	HL	

II - PLUS-VALUES À LONG TERME D'ENSEMBLE

	19 %		15 %		0 %	
imposables	IA		Z1		EM	
imputées sur le déficit d'ensemble de l'exercice	IB		Z2		EN	
imputées sur les moins-values correspondantes nettes à long terme antérieures	IC		Z3		EO	
imputées sur les déficits antérieurs	ID		Z4		EP	
Total : cases IB à ID, Z2 à Z4 et/ou cases EN à EP	IE		Z5		EQ	
imposées au taux réduit : cases Z1 - Z5 et/ou cases EM - EQ et/ou cases IA-IE	IF		Z6		ER	

(1) Le taux réduit d'impôts sur les sociétés s'applique aux cessions à titre onéreux réalisées à compter du 1er janvier 2012.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice.

Cegid Quadra

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Égalité Fraternité

RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS

ÉTAT DES SUBVENTIONS ET ABANDONS DE CRÉANCES NON RETENUS POUR LA DÉTERMINATION DU RÉSULTAT D'ENSEMBLE À COMPTER DU 1ER JANVIER 1992 ET AVANT LE 1er JANVIER 2019

1 / 1 (6)

(A souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble)

Dénomination de la société mère : SA EO2

N° SIRET : 4 9 3 1 6 9 9 3 2 0 0 0 3 2

Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée la déclaration de résultats : 1 PLACE D'ALEMBERT
ISSY LES MOULINEAUX CEDEX

Exercice ouvert le : 01032024 clos le : 28022025

Néant [X] *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Dénomination des sociétés	Subventions indirectes sur cessions d'immobilisations		Autres subventions et abandons de créances		
	Allouées (1)	Reçues (2)	Alloués déductibles (3)	Alloués non déductibles (1)	Reçus (4)
1	2	3	4	5	6
SAS DU CHADEAU					
NEW SVM					
SAS EO2 BOURGOGNE FRANCHE COMTE					
SAS LEV					
SAS LE PACTE DE GIENS					
TOTAL					

Subventions sur cessions d'immobilisations : cumul des sommes depuis l'entrée dans le groupe.
Autres subventions : cumul des sommes reçues ou allouées au cours des 4 exercices précédents, pour ceux ouverts avant le 1er janvier 2019
(1) Ces subventions ou abandons doivent être rapportés au résultat propre de la société
(2) Ces subventions ou abandons doivent être rapportées au résultat propre de la société et déduits du résultat d'ensemble.
(3) Ces subventions ou abandons ont été rapportés au résultat d'ensemble.
(4) Ces subventions ou abandons ont été déduits du résultat d'ensemble s'ils sont compris explicitement ou implicitement dans le résultat imposable de la société.
(5) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes du tableau, utiliser un ou plusieurs n° 2058-SG-SD supplémentaires.
Dans ce cas il convient de :
- numéroter chaque tableau en haut à gauche de la case prévue à cet effet ;
- porter le nombre total de tableaux n° 2058-SG-SD souscrits en bas à droite de cette même case.
Par ailleurs, seul le dernier tableau devra comporter le total des colonnes.
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice.

Cegid Quadra

Mission de présentation - Voir le rapport d'Expert ComptableEn Euros.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Égalité Fraternité

RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS

TABLEAU DE SYNTHÈSE DU RÉSULTAT ET DES PLUS OU MOINS-VALUES DES SOCIÉTÉS MEMBRES DU GROUPE À RETENIR POUR LA DÉTERMINATION DU RÉSULTAT D'ENSEMBLE

1/1 (1)

(A souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble)

Dénomination de la société mère : SA EO2

N° SIRET : 49316993200032

Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée la déclaration de résultats : 1 PLACE D'ALEMBERT ISSY LES MOULINEAUX CEDEX

Exercice ouvert le : 01032024 Clos le : 28022025

Si un tableau N° 2058 ES est souscrit, cocher la case ☐ Nombre de sociétés intégrées BD 6

Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Dénomination de la société fille AA puis N° SIRET AB	Bénéfice AC	Déficit AD	Autres plus-values à 19 % (210 F, 238 bis JA, 208 C et 219 IV du CGI) AK	Plus et moins-values à long terme à 19 % (montant précédé du signe + ou - selon le cas) AF	Plus et moins-values à long terme à 15 % (montant précédé du signe + ou - selon le cas) AE	Plus et moins-values à long terme à 0 % (montant précédé du signe + ou - selon le cas) EL
EO2 49316993200032		456 337				
DU CHADEAU 84843680400019		77 812				
EO2 AUVERGNE 5003003006	1 174 319					
SOUS - TOTAL	BE 1174319	BF 534 149				
Résultat d'ensemble - Bénéfice (col. AC - AD en BA) - Déficit (col. AD - AC en BB)	BA 640 170	BB				
Autres plus-values à 19 % (total algébrique de la colonne AK en AL)			AL			
Plus-values et moins-values à long terme (total algébrique de la colonne AF en AG, AE en BC et EL en BG)				AG	BC	BG

(1) Lorsque le nombre de sociétés membres du groupe excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux N° 2058 TS supplémentaires.
Dans ce cas, il convient : - de numéroter chaque tableau en haut à gauche de la case prévue à cet effet ;
- de porter le nombre total de tableaux N° 2058 TS souscrits en bas à droite de cette même case.
Par ailleurs, seul le dernier tableau devra comporter le total des colonnes AC et AD, ainsi que les montants à inscrire cases BA, BB, AG, BC et BG.
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice.

Cegid Quadra

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Égalité Fraternité

DIRECTION GENERALE
DES FINANCES PUBLIQUES

RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS

ÉTAT DES PLUS-VALUES ET MOINS-VALUES DE CESSION D'ELEMENTS D'ACTIF IMMOBILISES ENTRE SOCIETE DU GROUPE

(A souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble)

Dénomination de la société mère :	SA E02
SIREN de la société mère :	4 9 3 1 6 9 9 3 2 0 0 0 3 2
Adresse du Service des impôts des entreprises où est déposée la déclaration d'ensemble de résultats :	1 PLACE D'ALEMBERT ISSY LES MOULINEAUX CEDEX
Exercice ouvert le : 0 1 0 3 2 0 2 4	clos le : 2 8 0 2 2 0 2 5

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

SUIVI DES PLUS-VALUES DE CESSION NON RETENUES POUR LE CALCUL DU RÉSULTAT OU DE LA PLUS-VALUE OU MOINS-VALUE NETTE A LONG TERME D'ENSEMBLE AU TITRE D'EXERCICES ANTÉRIEURS ET NON ENCORE RAPPORTÉES OU DÉDUITES

Bien	Propriétaires successifs	Valeur d'origine (1)	Amortissements déduits (2)	Suppléments d'amortissements (3)	Plus-values et moins-values non retenues pour le calcul de la plus-value ou moins-value nette à long-terme d'ensemble au titre d'un exercice ouvert avant le 1er janvier 2019	
					Plus-value ou moins-value sur titre de participation non encore imposée	Quote-part de frais et charges non encore appliquée (CGI, art. 223 F, al. 3)
NO	NP	NQ	NR	NS		

Plus ou moins-values non encore imposées (4)									
NT									
Plus-values				Moins-values				Plus-value ou moins value sur titre de participation non encore imposée	Quote-part de frais et charges non encore appliquée (CGI, art. 223 F, al. 3)
Taux de droit commun	Taux de 19%	Taux de 15%	Taux de 0 %	Taux de droit commun	Taux de 19 %	Taux de 15 %	Taux de 0 %		

1 Valeur d'origine du bien cédé, mentionné au 2 du II de l'article 46 quater-0 ZH de l'annexe III au CGI et inscrite au bilan de la société du groupe qui a effectué la première cession ou du bilan de la société absorbée dans les cas prévus au BOI-IS-GPE-50-50-10, II-C-1 n° 250.

2 Cumul des amortissements effectivement déduits pendant la période d'utilisation du bien par les sociétés du groupe.

3 Cumul des amortissements réintégrés au résultat d'ensemble en application du 1 du II de l'article 46 quater-0 ZH de l'annexe III du CGI.

4 Pour les immobilisations revêtant la nature de titres d'une société du groupe uniquement ; mentionner le montant cumulé des plus-values ou moins-values qui n'ont pas été retenues pour le calcul du résultat ou de la plus-value nette à long terme d'ensemble en application de l'article 223 F du code général des impôts.

Cegid Quadra

MINISTÈRE DE L'ACTION ET DES COMPTES PUBLICS

Mission de présentation - Voir le rapport d'Expert ComptableEn Euros.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Égalité Fraternité

DIRECTION GENERALE
DES FINANCES PUBLIQUES

RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS

ÉTAT DES RECTIFICATIONS APPORTÉES AU RÉSULTAT D'ENSEMBLE ET AUX PLUS-VALUES OU MOINS-VALUES NETTES À LONG TERME D'ENSEMBLE AU TITRE DES OPÉRATIONS LIÉES À DES SOCIÉTÉS INTERMÉDIAIRES ET/OU À L'ENTITÉ MÈRE NON RÉSIDENTE ET/OU LES SOCIÉTÉS ÉTRANGÈRES

(A souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble pour chaque société dont les résultats transmis au groupe sont concernés par ces rectifications. Une copie sera jointe à la déclaration de résultat de la filiale.)

1/1 [1]

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Dénomination de la société mère :	SA EO2
SIREN de la société mère :	4 9 3 1 6 9 9 3 2
Dénomination de la société intégrée concernée par les rectifications :	
SIREN de la société intégrée :	
Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée la déclaration de résultats :	1 PLACE D'ALEMBERT ISSY LES MOULINEAUX CEDEX
Exercice ouvert le : 0 1 0 3 2 0 2 4	Clos le : 2 8 0 2 2 0 2 5

A - RÉSULTAT D'ENSEMBLE	Montants rapportés au résultat d'ensemble		Montants déduits du résultat d'ensemble	
Produits de participation n'ouvrant pas droit au régime «mère-filles» perçus par une société du groupe d'une société intermédiaire, entité mère non résidente ou société étrangère (art. 223 B, alinéa 2) (2)			MB	
Provisions constituées ou reprises à raison d'une société intermédiaire, entité mère non résidente ou société étrangère(créances, risques, titres exclus du régime du long terme) (art. 223 B, alinéa 3)	MC		MD	
Charges financières liées à l'acquisition des titres d'une société membre du groupe ou des titres d'une société intermédiaire, entité mère non résidente ou société étrangère (art. 223 B, alinéa 6)	MI			
Plus-values ou moins-values de cessions de titres d'une société du groupe à une société intermédiaire, entité mère non résidente ou société étrangère (court terme) (art. 223 F)	ML		MO	
TOTAL	MP		MQ	

B- PLUS-VALUES ET MOINS-VALUES NETTE A LONG TERME D'ENSEMBLE	Montants rapportés à la plus-value ou moins-value nette d'ensemble				Montants déduits de la plus-value ou moins-value nette d'ensemble			
	Plus et moins-values à long terme à 19 %		Plus et moins-values à long terme à 0 %		Plus et moins-values à long terme à 19 %		Plus et moins-values à long terme à 0 %	
Provisions constituées à raison de la dépréciation des titres d'une société intermédiaire, entité mère non résidente ou société étrangère et reprises (art. 223D,alinéa4)	NA		ND		NG		NJ	
Plus-values ou moins-values de cessions de titres d'une société du groupe à une société intermédiaire, entité mère non résidente ou société étrangère (art. 223F)	NB		NE		NH		NK	
TOTAL	NC		NF		NI		NL	

1 La société mère devra numéroter ces tableaux 2058-PAP-SD.
2 Lorsque la société intermédiaire, l'entité mère non résidente, ou la société étrangère remplit depuis plus d'un exercice les conditions pour être membre du groupe, autres que celle d'être soumise à l'impôt sur les sociétés en France.

Cegid Quadra

MINISTÈRE DE L'ACTION ET DES COMPTES PUBLICS

Mission de présentation - Voir le rapport d'Expert ComptableEn Euros.

REGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIETES
LISTE DES SOCIETES MEMBRES DU GROUPE ET DES SOCIETES QUI ONT CESSE D'ETRE MEMBRES DE CE GROUPE (article 223 A du CGI)

Dénomination de la société mère : EO2

N° SIRET de la société mère : 49316993200032

Exercice ouvert le : 01/03/2024 et clos le : 28/02/2025

I A - Liste des sociétés résidentes membres du groupe au titre de l'exercice liquidé

Sociétés du périmètre d'intégration fiscale		Adresse du principal établissement (si différent de l'adresse du siège)		1er exercice d'entrée dans le groupe	Taux de détention par la société mère ou entité mère non résidente	
					Directe	Indirecte
Siren Forme Juridique Dénomination Adresse	848436804 5710 DU CHADEAU Zac du Chadeau 63470 ST GERMAIN PRES HERMENT	Adresse		NON	100.00	
Siren Forme Juridique Dénomination Adresse	500300306 SA EO2 AUVERGNE ZAC DU CHADEAU 63470 SAINT GERMAIN PRES HERM	Adresse		NON		100.00
Siren Forme Juridique Dénomination Adresse		Adresse				
Siren Forme Juridique Dénomination Adresse		Adresse				
Siren Forme Juridique Dénomination Adresse		Adresse				
Siren Forme Juridique Dénomination Adresse		Adresse				

REGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIETES
LISTE DES SOCIETES MEMBRES DU GROUPE ET DES SOCIETES QUI ONT CESSE D'ETRE MEMBRES DE CE GROUPE (article 223 A du CGI)

Dénomination de la société mère : EO2

N° SIRET de la société mère : 49316993200032

Exercice ouvert le : 01/03/2024 et clos le : 28/02/2025

II B - Liste des sociétés qui ont cessé d'être intermédiaires, mère non résidente et des sociétés étrangères au titre de l'exercice liquidé

Dénomination des sociétés		Adresse du principal établissement (si différent de l'adresse du siège)		Statut de l'entreprise
Siren Forme Juridique Dénomination Adresse		Adresse		
Siren Forme Juridique Dénomination Adresse		Adresse		
Siren Forme Juridique Dénomination Adresse		Adresse		
Siren Forme Juridique Dénomination Adresse		Adresse		
Siren Forme Juridique Dénomination Adresse		Adresse		
Siren Forme Juridique Dénomination Adresse		Adresse		

MISE A JOUR DE LA LISTE DES SOCIETES DU GROUPE POUR L'EXERCICE SUIVANT
(article 223 A du CGI)

Dénomination de la société mère : EO2

N° SIRET de la société mère : 49316993200032

Exercice ouvert le : 01/03/2024 et clos le : 28/02/2025

I A - Liste des sociétés résidentes membres du groupe au titre de l'exercice suivant

Sociétés du périmètre d'intégration fiscale		Adresse du principal établissement (si différent de l'adresse du siège)		1er exercice d'entrée dans le groupe	Taux de détention par la société mère ou entité mère non résidente	
					Directe	Indirecte
Siren	848436804	Adresse				
Forme Juridique	5710					
Dénomination	DU CHADEAU			NON	100.00	
Adresse	Zac du Chadeau 63470 ST GERMAIN PRES HERMENT					
Siren	500300306	Adresse				
Forme Juridique	SAS					
Dénomination	EO2 AUVERGNE			NON		100.00
Adresse	ZAC DU CHADEAU 63470 SAINT GERMAIN PRES HERM					
Siren		Adresse				
Forme Juridique						
Dénomination						
Adresse						
Siren		Adresse				
Forme Juridique						
Dénomination						
Adresse						
Siren		Adresse				
Forme Juridique						
Dénomination						
Adresse						
Siren		Adresse				
Forme Juridique						
Dénomination						
Adresse						

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Égalité Fraternité

Formulaire EDI **2065** pour **2025**

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	01032024	et clos le	28022025	Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe			X	Régime réel normal	X
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					

Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case ☐

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:	Adresse du siège social:
SA E02	5 rue Benjamin Raspail 92240 MALAKOFF
SIRET 4 9 3 1 6 9 9 3 2 0 0 0 3 2	
Adresse du principal établissement:	Ancienne adresse en cas de changement:

REGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétes filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° identification de la société mère:

SIRET

B ACTIVITE

Activités exercées: Société holding

Si vous avez changé d'activité, cochez la case ☐

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)

1 Résultat fiscal — Bénéfice imposable au taux normal: 640 170 — Déficit

Bénéfice imposable à 15% — Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %

2 Plus-values

PV à long terme imposables à 15% — PV à long terme imposables à 19%

Autres PV imposables à 19% — PV à long terme imposables à 0% — PV exonérées (art. 238 quindecies)

3 Abattements sur le bénéfice et exonérations

Entreprises nouvelles, art 44 sexies	☐	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A	☐	Zone de restructurationde la défense art. 44 terdecies	☐
France Ruralités Revitalisation FRR art. 44 quindecies A	☐	Zone franche d'activité nouvelle génération art. 44 quaterdecies	☐	Zone de revitalisation rurale, art. 44 quindecies	☐
Bassins urbains à dynamiser(BUD), art.44 sexdecies	☐	Zones franches urbaines - Territoire entrepreneur, art 44 octies A	☐	Bassins d'emploi à redynamiser, art.44 duodecies	☐
Société d'investissement immobilier cotée	☐	Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies	☐	Autres dispositifs	☐
		Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %	

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W ☐

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,5%

F COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI X NON ☐ — Si oui, indication du logiciel utilisé: CEGID

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:	Nom et adresse du conseil:
AUDITIS 5 Rue René Char 21000 DIJON *Tél:* 03 80 74 90 50	*Tél:*
OGA/OMGA ☐ Viseur conventionné ☐ (Cocher la case correspondante)	Identité du déclarant:
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné:	Date: 14/05/2025 Lieu MALAKOFF
	Qualité et nom du signataire: PCA
N° d'agrément du CGA/OMGA/viseur conventionné	Signature POIZAT Guillaume

Examen de conformité fiscale (ECF) ☐

Cegid Quadra

IMPOT SUR LES SOCIETES

N° 2065 bis
2025

ANNEXE À LA DECLARATION N° 2065

G RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS

Montant global brut des distributions (1)	payées par la société elle-même	a		payées par un établissement chargé du service des titres	b	
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)					c	
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées					d	
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)					e	
					f	
					g	
					h	
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)					i	
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI					j	
Montant des revenus répartis (5)				Total (a à h)		

H RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS *(si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)*

Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann. III au CGI) * SARL, tous les associés ; * SCA, associés gérants ; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités ; * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants 1	Pour les S.A.R.L.		Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1 à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.				
			Montant des sommes versées :				
	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit 2	Année au cours de laquelle le versement à été effectué. 3	à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits. 4	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement.		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les	
				Indemnités forfaitaires. 5	Rembour-sements. 6	Indemnités forfaitaires. 7	Rembour-sements. 8

I DIVERS

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

J CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION

REMUNERATIONS

Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)	
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)	

MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSÉES À	0 %	15 %	19 %
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice			
MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice			
MVLT réalisée au cours de l'exercice			
MVLT restant à reporter			

K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONS (article 222 bis du CGI)

Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice	
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice	

Cegid Quadra